La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Juin 2020 - N°249

INTERVIEW PASCAL CANFIN

DÉPUTÉ EUROPÉEN

« Accélérons la transition écologique de notre économie »

DOSSIERS

Relance verte
Maladies de peau
Souveraineté alimentaire

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR **QUI EST QUI** ET **QUI FAIT QUOI,** ABONNEZ-VOUS AU **TROMBINOSCOPE**

Ce magazine est divisé en 2 parties :

1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.

2
- Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
- Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.

bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex – Fax : 03 27 61 22 52

REV20

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- ☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- ☐ **Le lot 2020/2021** (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- ☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site **www.trombinoscope.com** au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

No

Validité

Cryptogramme (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

Édito

La Revue du Trombinoscope

Éditeur
François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdaillieres@trombinoscope.com

RÉDACTION
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com

Journaliste
Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com

PUBLICITÉ
Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE
Antonello Sticca
John Levers
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT
Abonnement 1 an Tome I, Tome II et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP

Le Trombinoscope
315 Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92213 Saint-Cloud Cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION
Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE
Antonello Sticca

Cetta page: © Ad_Luminem-1. Photo de couverture : ABACA/PA Images

Les chefs d'entreprise appellent à mettre l'environnement au cœur du rebond collectif

À l'initiative de Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur général de BNP Paribas et Président de l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE), plus de quatre-vingt-dix dirigeants d'entreprises ont appelé, dans une tribune collective parue dans *Le Monde*, à faire de la relance économique un accélérateur de la transition écologique.

Malgré la situation économique particulièrement difficile du fait du Covid, les signataires ont réaffirmé le maintien des engagements pris depuis plusieurs années. Au-delà, ils appellent à faire des plans de relance un moyen d'accélérer cette transition : comme l'a montré l'étude ZEN 2050 publiée par EpE en 2019, des trajectoires de neutralité carbone de la France sont possibles, et compatibles avec des modes de vie diversifiés et confortables, si trois catégories d'acteurs, les pouvoirs publics (européens, nationaux et locaux), les citoyens (électeurs, consommateurs, salariés et épargnants) et les entreprises conjuguent leurs efforts.

Nombre d'entreprises font déjà leur part, repensent leurs stratégies, transforment leurs outils et méthodes de production et leurs business models ; les engagements volontaires en faveur de l'environnement en témoignent, et contribuent à un dialogue productif avec leurs parties prenantes.

Pour la **réduction des émissions**, le French Business Climate Pledge de 2015, renouvelé en 2019, porte sur les investissements d'une centaine d'entreprises pour les trois prochaines années. Au niveau international, vingt-six membres d'EpE dont plusieurs industriels grands émetteurs, se sont engagés sur leur périmètre mondial dans Science-Based Target (SBT), pour une ambition en ligne avec la trajectoire inscrite dans la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone française.

En matière d'**économie circulaire**, 37 entreprises ont déjà pris des engagements, rassemblés, suivis et mis à jour annuellement par l'Afep.

Enfin, cette année, le Covid a fait monter dans tous les esprits l'importance d'arrêter l'érosion de la **biodiversité** ; dès 2018, nombre d'entreprises de tous secteurs s'étaient engagées en faveur de la nature dans le cadre de l'alliance act4nature. Le mouvement s'étend cette année, y compris à travers sa version française Entreprises Engagées pour la Nature/act4nature France, et depuis peu sa version portugaise.

Les membres d'EpE sont fortement engagés et souhaitent une relance de l'économie qui permette aussi la transition écologique, en cohérence et en coordination avec tous les acteurs de la société. Il y a là une occasion à ne pas manquer. ●

Claire Tutenuit
Déléguée générale d'EpE

QUEL RÔLE PEUT JOUER LE DIALOGUE SOCIAL DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA RELANCE VERTE ?

Est-il encore utile d'alerter la population sur l'urgence climatique mondiale ? Les études scientifiques consacrées à l'acidification des océans, à la fonte des glaciers et à la disparition des espèces se multiplient ; la Conférence des Parties (COP), convention internationale adoptée en 1992 pour maîtriser l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) causée par les activités humaines, tente de convaincre un nombre croissant de pays, régions, villes et entreprises de prendre des engagements pour contenir le réchauffement climatique ; les jeunes générations se mobilisent et interpellent ces derniers pour entamer des actions concrètes.

Par ailleurs, depuis la crise sans précédent déclenchée par la Covid-19, de nombreuses voix s'élèvent pour intégrer la question écologique dans les mesures de sauvetage et de reprise de l'économie. Une douzaine de ministres de l'environnement européens ont appelé le 9 avril à mettre le Green Deal au cœur de la relance économique européenne, tout comme quatre-vingt-dix dirigeants d'entreprises françaises et internationales signant, le 3 mai, une tribune collective.[1]

Pour autant, allons-nous parvenir à aller au-delà de ces proclamations, à passer d'une prise de conscience de plus en plus partagée à des actes pour infléchir la consommation des ressources non renouvelables et réduire la pollution ? La mobilisation opérationnelle pour le climat doit s'effectuer à tous les échelons, de l'Etat au citoyen, en passant par les collectivités locales, les administrations et les entreprises. Cela suppose des transformations profondes dans les modes de production, l'aménagement des territoires, l'organisation du travail. Cela requiert aussi de revoir les processus et les critères de décisions en associant des parties prenantes diversifiées et pertinentes et en encourageant le dialogue.

La pression s'accentue plus particulièrement sur les entreprises, tenues responsables de l'essentiel des émissions de GES. Or, selon une enquête de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) en janvier 2020, seulement une entreprise sur deux s'était fixée des objectifs de réduction des émissions de GES alors que 83 % sont conscientes du risque. Le sentiment d'urgence est palpable mais l'engagement effectif demeure inégal. C'est pourquoi, l'IFA appelle les administrateurs à mettre ce sujet environnemental à l'ordre du jour des Conseils afin de placer résolument l'entreprise sur une trajectoire de réduction de son empreinte carbone, de fixer des objectifs de transition, d'adaptation et d'y allouer les ressources nécessaires.

Toutefois, cette vigilance relève de la responsabilité collective, des administrateurs certes, mais pas seulement. Les représentants des salariés ont aussi toutes les cartes en main pour favoriser la transition écologique et en faire un objet de dialogue social. Au sein des Conseils, les administrateurs salariés cherchent à rééquilibrer l'intérêt financier et l'intérêt social, à amener des raisonnements de long-terme et à intégrer la RSE[2] dans la stratégie. Au sein des Comités sociaux économiques, des commissions environnementales sont créées. Mais nous n'en sommes qu'au début. Dans le cadre de la relance d'activités, les partenaires sociaux vont-ils négocier des accords d'entreprises ou de branches spécifiques sur la transition écologique à l'image du premier accord « employeur bas carbone » signé au sein d'EDF en novembre 2019 ? Les accords existants (qualité de vie au travail, télétravail) vont-ils être renégociés à l'aune de cet impératif climatique ? Car c'est bien en prenant des mesures concrètes et responsables que nous sortirons des discours incantatoires et que nous contribuerons, collectivement, à limiter la hausse de la température du globe terrestre et à réaliser le dessein d'une neutralité carbone d'ici 2050.

Maud Stéphan
Déléguée générale,
Réalités du dialogue social

1 Tribune « Mettons l'environnement au cœur de la reprise économique » parue dans Le Monde
2 Responsabilité sociale des entreprises

Sommaire

Juin 2020

4

Interview

Pascal CANFIN

Député européen

« Accélérons la transition écologique de notre économie »

6 Une relance verte : comment ?

7 La seule relance possible : l'accélération de la transition écologique. *Hervé MAUREY*
8 « Monde d'après » : pour une relance verte et sociale. *Claude BERIT-DEBAT*
10 Pour une incitation forte à la rénovation des bâtiments. *Marta de CIDRAC*
11 Climat et solidarité internationale doivent être au cœur des politiques européennes de l'après-crise. *Ronan DANTEC*
12 Humains et environnement, le temps de la cohabitation sereine. *Nelly TOCQUEVILLE*
13 Des outils pragmatiques pour une relance efficace. *Sophie AUCONIE*
14 « Une relance verte ? Une relance économique verte ? Non : une révolution ! *Adrien MORENAS*
15 Une relance qui doit avoir du sens et préserver l'avenir. *Anne-Catherine LOISIER*
16 Une urgence ne doit pas en cacher une autre. *Paula FORTEZA*

17 Maladies de peau : un secteur révélateur des enjeux en santé

18 Quand les effets secondaires sont néfastes. *Véronique LOUWAGIE*
20 Psoriasis : des souffrances inutiles ! *Roberte AUBERT*
22. Favoriser l'accès aux soins et aux innovations pour tous les patients. *Marie BEYLOT-BARRY*
25 Si les maladies de peau sont connues, leur handicap n'est pas reconnu. *Marie Aleth RICHARD* & *Charles TAÏEB*

26 Souveraineté alimentaire, la reconquête

27 Le risque d'une dépendance aux importations. *Sophie PRIMAS*
28 Alimentation : vers une politique du bien commun ? *Guillaume GAROT*
29 Notre souveraineté alimentaire sera française et européenne ou ne sera pas. *Jean-Baptiste MOREAU*
30 Pas de souveraineté alimentaire européenne sans un effort partagé et de longue haleine. *Jean BIZET*
32 Pour un nouveau multilatéralisme. *Dominique POTIER*
33 Penser la résilience alimentaire : l'affaire de tous ! *Frédéric MARCHAND*
34 Que valent les accords et traités sans traçabilité ? *Fabien GAY*
35 Il faut retrouver des territoires locavores. *Françoise LABORDE*

36 Missions, Nominations, Élections

37 Présidence de la République, Gouvernement
42 Parlement
43 Corps d'État
45 Collectivité territoriale, communes, préfecture de police de Paris, préfectures
47 Autres mouvements

PASCAL CANFIN

Accélérons la transition écologique de notre économie

Les plans de relance se multiplient en France et au niveau de l'Union européenne. Un moment inédit qui devrait nous permettre d'amorcer un véritable virage vert, selon Pascal Canfin, eurodéputé, membre du groupe « Renaissance » et président de la commission Environnement au Parlement européen.

Interview réalisée par Marjolaine Koch

Vous avez demandé le lancement, en France, d'un plan de transition écologique de 25 milliards d'euros. Comment les membres du Gouvernement accueillent votre proposition ?

J'en ai discuté avec Élisabeth Borne et Bruno Le Maire, ce plan est en train de se mettre en place progressivement à travers les mesures de soutien sectorielles annoncées pour l'aéronautique et l'automobile. Viendra ensuite la construction et je le souhaite le soutien à la SNCF. Ce plan se construit progressivement mais pour l'instant, il manque à mes yeux le récit d'ensemble. Bien sûr, nous devons sauver les secteurs qui doivent l'être, il n'est pas possible d'attendre l'automne et le PLF. En revanche, il faut aussi un récit politique qui parle à la totalité de la société et qui explique l'intention du Gouvernement. Le but est d'emmener la société dans son ensemble, d'accélérer la transition écologique de notre économie et de nos fleurons industriels et de dire aux Français que l'on construit le premier plan de relance aligné avec l'Accord de Paris.

J'ai proposé ce plan de 25 milliards d'euros d'investissement sur deux ans, qui n'est pas basé sur 25 milliards d'euros budgétaires, mais sur 25 milliards d'euros de capacité d'investissement public incluant de l'argent extra budgétaire provenant notamment de la caisse des dépôts, de la Banque européenne d'investissement, d'une partie du fonds de relance européen… Il s'agit bien d'une capacité d'investissement mutualisé par les différents outils dont on dispose. Cela permettrait de générer autour de 60 milliards d'euros d'investissement au total, grâce au levier que cela provoquerait sur l'investissement privé. Mettre en place un plan de relance massif accompagné d'un récit de transformation global, qui montrerait la volonté de s'aligner sur l'Accord de Paris, permettrait de se démarquer du plan de relance de Nicolas Sarkozy en 2008, qui rappelez-vous, après avoir aidé l'économie, avait fini par lâcher « l'environnement, ça commence à bien faire ! »

Vous souhaitez un plan aligné avec l'Accord de Paris : pour y arriver, il faut faire bouger quelles lignes ?

Pour le plan de soutien destiné à Air France par exemple, il faudra étudier de près le contenu du contrat de transition écologique demandé par Bruno Le Maire et Elisabeth Borne il y a un mois. La question est maintenant de voir ce que Air France va mettre sur la table. Ce contrat de transition écologique du secteur passera notamment par l'invention de l'avion neutre en carbone. Je salue ainsi le fait que le Gouvernement ait décidé de dédier 1,5 milliards d'euros à la recherche pour le développer car notre savoir faire est unique au monde avec Airbus et Safran notamment.

Vous attendez la même chose pour l'automobile ?

Nous prenons déjà la bonne direction, dans la mesure où l'essentiel de l'effort financier va porter sur le véhicule électrique et l'hybride rechargeable, qui sont des technologies pouvant tendre vers zéro émission. Le plan proposé par le Gouvernement porte à la fois sur la solvabilisation de la demande des véhicules électriques grâce aux bonus, et sur l'offre, c'est-à-dire la politique industrielle, des alliances pour la conception de batteries, l'implantation des chaînes de montage des véhicules électriques en France… Ce plan, accompagné du plan vélo, va dans le bon sens. Car pour le vélo,

il faut encourager ce mouvement lancé à l'issue du confinement. Je me bats au niveau européen pour débloquer un financement massif destiné aux collectivités locales, pour l'aménagement des pistes cyclables. Le risque auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est un choc de désinvestissement public local : les collectivités donnent tout pour la crise, mais il faut qu'elles puissent continuer à investir sur le long terme. C'est pourquoi je propose qu'elles puissent demander une subvention à la Commission européenne pour l'aménagement des infrastructures de mobilités durable, des pistes cyclables en passant par les lignes de tramway ou les bornes de recharge électrique et les super bonus locaux pour les vélos électriques, pour une durée limitée de 2 ou 3 ans dans le cadre du Plan de relance européen.

Maintenant, dans les annonces françaises actuelles, il manque un soutien à la SNCF. Personne ne comprendrait que le Gouvernement aide tous les secteurs sauf le ferroviaire. Si l'État ne venait pas en aide à la SNCF, on assisterait à une stratégie de désinvestissement, alors même que les petites lignes doivent être au cœur de la stratégie d'investissement de la SNCF, pour faire basculer des flux interurbains de la voiture vers le train. L'Allemagne suit actuellement cette trajectoire : après avoir abandonné les petites lignes dans les an-nées 1980, le pays réinvestit massivement dans ces dessertes et ça marche.

On peut regretter que ce souhait d'alignement des plans de soutien avec l'Accord de Paris n'ait pas été généralisé au sein de tous les pays européens…

La France est le seul pays à avoir exigé un contrat de transition écologique avec les entreprises qu'elle soutient. Cela n'a pas été le cas de l'Allemagne avec Lufthansa ou de la Suède avec SAS, mais n'oublions pas que le cadre adopté au niveau européen pour les aides d'État fixe justement une obligation pour toutes les entreprises recevant de l'argent public national, de rendre publique chaque année l'évolution de leur stratégie vers la neutralité climatique. Je souhaite inscrire cette exigence dans la loi climat en cours de discussion au sein du Parlement européen.

Un autre secteur est dans le viseur de la relance, il s'agit du BTP. Par quoi passerait une relance économique et écologique ?

Il y a en effet quatre grands secteurs émetteurs contributeurs au dérèglement climatique : l'énergie, les transports, le bâtiment et l'ensemble du système alimentaire. Pour ces quatre secteurs, il faut s'assurer que l'argent public mis pour relancer la machine est compatible avec la lutte contre le dérèglement climatique. Cette relance doit accélérer la transition au lieu de la ralentir. Le BTP est encore une pièce de la relance à structurer tant au niveau français qu'européen. Pour l'échelon européen, c'est en septembre qu'il y aura la stratégie « Vague de rénovation », destinée à accélérer la transition écologique d'isolation des bâtiments. Au niveau français, il faudrait l'annoncer avant l'été pour que le plan soit inscrit dans le PLF à l'automne.

Il y a deux marchés : les logements et les bâtiments publics. Il me semble qu'il faut prioriser les bâtiments publics, les facultés, les écoles, les hôpitaux… les puissances publiques locales, nationales ou hospitalières sont des écosystèmes où la prise de décision peut être rapide. On pourrait imaginer de commencer par un secteur donné comme les écoles ou les universités, et donner un objectif ambitieux tout en mettant l'argent nécessaire en face grâce notamment au plan de relance européen. Le rythme actuel est largement insuffisant, il faut l'accélérer et profiter des compétences présentes sur notre territoire en la matière. Choisir l'isolation des bâtiments plutôt que ressortir des cartons des extensions d'aéroports ou des projets auto-routiers, c'est plus pertinent d'une part, et générateur d'emplois d'autre part. C'est le moment ou jamais de le faire.

Pour participer à cet effort de relance, il est aussi question de remettre sur la table l'ISF : faut-il revenir sur sa suppression ?

Dans tous les moments de l'Histoire, lorsqu'un effort collectif est nécessaire, la question de la participation des plus fortunés se pose. Forcément, elle se posera aussi cette fois-ci. Quant à la forme concrète qu'elle doit prendre, je pense qu'il faut rester ouvert sur le sujet. Tony Blair lorsqu'il est arrivé au pouvoir, a mis en place un impôt exceptionnel valable une seule fois. On pourrait imaginer cette formule, un impôt valable sur une ou deux années, une contribution exceptionnelle le temps de l'effort. Cela peut aussi passer par d'autres outils que l'ISF.

Le plan de relance et de résilience européen, de 750 milliards d'euros, prend-il la bonne direction ?

La question, avec ce plan de relance à l'échelle européenne, est de savoir où réinject er de l'argent public pour accélérer la reprise économique. La réponse est extrêmement claire pour tout le monde : le green deal sera au cœur du plan de relance européen. Si nous réussissons, nous aurons acté la première relance éco-nomique alignée sur l'Accord de Paris, ce n'est pas un combat mineur. Les négociations sont encore en cours, quatre pays bloquent pour l'instant cet accord politique. Le Président de la République est extrême-ment actif pour parvenir à un accord rapide courant juillet.

Justement, l'UE peut-elle se passer d'eux ?

Le plan A est de faire cette relance solidaire à 27. Mais la question est de savoir si l'on donne à ces quatre pays un droit de veto, ou bien si l'on est en capacité de leur dire « d'accord, vous ne voulez pas être soli-daires mais ne nous empêchez pas de le faire ». Les conditions politiques et financières ne seraient pas abîmées si nous faisions cette relance à 24 ou 25 pays. Je préfère un plan fort qu'un plan où il aurait fallu engager trop de concessions. Partons sur le même principe que l'Euro ou Schengen, ne nous obligeons pas à signer à 27. Il faut assumer, même si l'objectif reste bien sûr de trouver un accord avec ces pays.

« Le but est d'emmener la société dans son ensemble, d'accélérer la transition écologique de notre économie et de nos fleurons industriels et de dire aux Français que l'on construit le premier plan de relance aligné avec l'Accord de Paris »

Ce plan de relance est l'occasion unique de réussir la neutralité carbone en Europe. La Commission européenne estime que les aides d'État devraient atteindre 2000 milliards d'euros. Le plan de relance européen s'élève à 750 milliards et la BCE a déjà annoncé plus de 1000 milliards de soutien. Cela n'arrivera pas deux fois. Que ce soit d'un point de vue financier ou climatique et environnemental, nous n'avons pas le droit à l'erreur. ●

TRIBUNES

UNE RELANCE VERTE : COMMENT ?

L'impact du confinement sur l'économie mondiale sera d'un autre niveau que la crise de 2008. Et contrairement à 2008, le contexte pousse à envisager des plans de sortie de crise plus soucieux de l'environnement. Une étude de l'université d'Oxford a même démontré que des plans d'investissements publics verts seraient le moyen le plus efficace pour relancer les économies. De nombreuses voix citoyennes, politiques ou de grands patrons s'élèvent pour aller dans ce sens. Ainsi, une cinquantaine de dirigeants des secteurs bancaires et de l'assurance ont rejoint l'alliance européenne pour une relance verte, lancée mi-avril par Pascal Canfin, président de la commission de l'Environnement du Parlement européen. Dans Le Monde, une autre tribune signée par une centaine de patrons d'entreprises françaises plaide aussi pour que les moyens financiers mobilisés pour la relance économique soient un « accélérateur d'une relance verte. »

En parallèle, les ONG montent elles aussi au créneau : une consultation lancée par La Croix Rouge, le WWF et Make.org montre que la protection de l'environnement est au cœur des préoccupations des Français. Au programme : biodiversité, végétalisation des villes, reboisement, sensibilisation du grand public et mise en place d'une fiscalité verte sont espérés par les personnes interrogées.

Le ministre de l'Economie et des Finances semble prendre acte de ces mouvements : Bruno Le Maire préconisait, dans ses interventions récentes, « d'accélérer la transition écologique » en mettant en garde contre la « tentation » d'un abandon de la lutte contre le réchauffement climatique. Alors, cette relance économique sera-t-elle vraiment une relance verte ?

Marjolaine Koch

LA SEULE RELANCE POSSIBLE : L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Hervé MAUREY
▶ Sénateur UC de l'Eure
▶ Président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
▶ Conseiller régional de Normandie

Une crise sanitaire sans précédent a touché notre pays. Elle a entraîné un choc économique d'une ampleur inédite. Les premières mesures prises pour endiguer la progression du virus et l'effondrement de notre système de santé ont quasiment mis à l'arrêt notre appareil productif. Vient maintenant le temps de la relance. Les tribunes, les appels se multiplient en faveur d'une « relance verte ». Nous ne pourrons pas, cette fois, nous contenter de relancer la « machine » économique : il nous faut remettre en question notre « modèle » économique et le changer radicalement.

Pour ne pas ressembler au monde d'avant, le monde d'après doit tirer toutes les conséquences de la crise majeure qui progresse depuis des décennies et qui porte en elle les germes de tous les dérèglements : la crise écologique. Soutenir notre économie, oui. C'est urgent, car cette crise historique, qui combine un choc d'offre et un choc de demande, ne fait que commencer. Mais il faut faire de la relance l'instrument inédit de l'accélération de la transition écologique. Une transition qui doit s'appuyer sur une politique d'aménagement du territoire durable et solide. C'est d'ailleurs l'enseignement principal des travaux de suivi des impacts de la crise menés par notre commission.

Concernant l'aérien par exemple, la crise constitue une occasion historique de sortir d'un modèle à bout de souffle, marquée par une intense guerre des prix et un accroissement continu et non soutenable du trafic. Mais la conditionnalité environnementale des aides accordées ne suffira pas. Le plan de relance devra soutenir les biocarburants durables. Nous devrons aussi conduire nos partenaires européens et internationaux sur le chemin d'un transport aérien plus durable, sans quoi la vertu écologique de notre entreprise nationale sera pénalisée par la concurrence, comme le rappelait l'économiste Gaël Giraud devant notre commission. À court-terme, il faut coûte que coûte protéger le programme Corsia, qui prévoit à l'échelle mondiale la compensation des émissions du secteur supérieures aux niveaux enregistrés en 2019-2020.

La crise sanitaire a brutalement accéléré la numérisation de notre économie et de notre société. Nous devrons, demain plus qu'hier, nous poser la question de l'empreinte environnementale du numérique. Elle représente 4 % des émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui, mais on parle du double à horizon 2025 ! Notre commission travaille à des pistes de solutions : changement d'échelle en matière de réemploi et de réparation des équipements, lutte contre l'obsolescence programmée ou encore taxation carbone aux frontières.

« La relance est aussi notre dernière chance de sauver le fret ferroviaire, fragilisé depuis des années, et dont la part modale ne représente toujours que 9 % »

La relance doit également permettre d'accélérer la décarbonation des transports terrestres. Il faut se donner les moyens de sortir du véhicule thermique dans les deux prochaines décennies. Mais il faut surtout des alternatives au véhicule individuel. Notre commission demande depuis plusieurs années que les collectivités territoriales bénéficient d'une partie des recettes de la taxe carbone pour pouvoir financer des projets durables en matière de transport. La relance est aussi notre dernière chance de sauver le fret ferroviaire, fragilisé depuis des années, et dont la part modale ne représente toujours que 9 %. Nous avons besoin d'un vrai « plan Marshall », permettant de conjuguer des aides à l'investissement sur le réseau et des aides au fonctionnement. Faire une nouvelle fois du fret une variable d'ajustement serait, dans la crise que nous traversons, suicidaire.

La crise a enfin rappelé les failles de notre modèle alimentaire, trop tourné vers la monoculture et les exportations et incapable de rémunérer correctement nos agriculteurs et nos paysans. La spécialisation géographique de ces derniers s'accorde mal avec les objectifs de résilience et d'aménagement équilibré du territoire, et la crise a mis en lumière une fracture alimentaire, à la fois sociale et territoriale. Notre système agricole doit rapidement évoluer vers des modes de production plus durables, résilients et locaux et nous permettre de renforcer notre souveraineté alimentaire.

A l'inverse de la globalisation marchande, la transition écologique est « locale », elle est ancrée dans les territoires et favorise une croissance durable et protectrice de nos ressources. ●

« MONDE D'APRÈS » : POUR UNE RELANCE VERTE ET SOCIALE

Claude BERIT-DEBAT
- ▶ Sénateur socialiste et républicain de la Dordogne
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Président de la section Cultures traditionnelles et spécialisées du groupe d'études Agriculture et alimentation

Crise écologique, crise sanitaire, crise sociale… La Covid-19 a bouleversé nos sociétés. Économie mondiale paralysée, chômage, faillites, précarité… des réponses fortes de l'État sont essentielles. Cependant, l'urgence ne peut-être un prétexte pour s'affranchir d'une réflexion profonde sur ce que devra être le « monde d'après ». Ce « monde d'après », certains l'imaginent comme le « monde d'avant ». J'entends la droite et le Gouvernement parler de révision du code du travail et des 35 heures, de suppression de jours fériés, de demande de moratoire sur les règles environnementales… D'autres, souvent issus de la majorité, souhaitent délester l'État de ses engagements moraux et financiers vis-à-vis des soignants en imaginant le don de jours de RTT et de congés payés par les salariés des autres secteurs. À croire que les leçons qui découlent de cette épidémie n'ont pas été tirées.

Cette crise devrait pourtant être l'occasion de bâtir un nouveau système. Notre modèle économique et social a montré ses limites. La crise actuelle est la conséquence d'un libéralisme exacerbé et d'une mondialisation incontrôlée qui fait fi de l'urgence sociale et écologique. La communauté scientifique est unanime. L'émergence de pandémies telle que la Covid-19 trouve son origine dans l'activité humaine. C'est bien le déclin de la biodiversité qui favorise l'apparition de maladies résistantes et les risques de transmission à l'Homme.

Le constat établi, comment inverser la vapeur ? Bruno Le Maire a annoncé qu'un grand plan de relance sera présenté à l'automne 2020. Je pense qu'il est essentiel que chacun se saisisse de cette initiative pour que nous entamions collectivement un virage écologique, économique et social. Notre incapacité à réagir vite et efficacement face à la survenance d'une crise d'ampleur et les inquiétudes qui pèsent sur la capacité de la France à être souveraine dans un certain nombre de domaines, à commencer par l'alimentation et la santé, doivent nous alerter.

Des politiques publiques amorçant un changement profond de nos modes de production et de nos habitudes de consommation, ainsi qu'une réforme de nos systèmes financier et économique dans un souci impérieux de justice sociale doivent être mises en place ! Pour ces raisons, j'ai déposé une proposition de résolution au Sénat demandant l'organisation d'états généraux pour une relance sociale et écologique à l'automne 2020. Le temps des discours est révolu, le Gouvernement doit agir !

« Je souhaite la création d'un Observatoire de la relance sociale et écologique pour s'assurer que les politiques publiques continueront d'être guidées par cette nécessité de changer de modèle de société »

Ces états généraux devront poursuivre deux objectifs principaux :

• S'assurer que le plan de relance économique post-Covid-19 intègre réellement des exigences sociales et environnementales ;

• Poser les bases d'un nouveau modèle de société plus juste, plus sobre et plus respectueux de l'environnement et des Hommes.

Parce que la relance doit être pensée collectivement, tous les acteurs de la société devront prendre part à cette réflexion.

Je souhaite également la création d'un Observatoire de la relance sociale et écologique pour s'assurer que les politiques publiques continueront d'être guidées par cette nécessité de changer de modèle de société.

Une autre société est possible. Une société plus juste, plus solidaire, plus respectueuse de l'environnement. C'est le défi de ce XXIe siècle et nous nous devons de le relever pour nous et pour les générations futures ! ●

LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE

vient de paraître

TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- du ministère de la Transition écologique et solidaire
- de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- du Parlement
- des agences nationales et établissements publics
- des établissements de recherche et formation
- des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- des instances régionales

BON DE COMMANDE

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – 315 bureaux de la Colline – 92213 Saint-Cloud cedex – Fax : 01 55 62 68 76

REV20

❑ OUI, je commande l'édition 2020 du Trombinoscope de l'Énergie paruen juin 2020
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

❑ M. ❑ Mme

Nom.....

Prénom .....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Pays .....

Tél .....Fax.....

E-mail.....

Je joins mon réglement à l'ordre du Trombinoscope par :

❑ Chèque ❑ Mandat ❑ Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : CW : (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

❑ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

POUR UNE INCITATION FORTE À LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Marta de CIDRAC
- ▶ Sénatrice Les Républicains des Yvelines
- ▶ Secrétaire de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Secrétaire de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- ▶ Co-rapporteure sur le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

« *Plus rien ne sera jamais comme avant », « Le jour d'après sera vert ou ne sera pas »*, même la présidente de la Commission a présenté le plan au Parlement européen en promettant de placer le « Green Deal » au cœur de l'effort de relance de l'UE… on assiste au triomphe médiatique de l'écologie ! Mais qu'en est-il vraiment ? Au-delà des assertions faciles du type : *« La relance ne pourra pas se faire sans prise en compte des enjeux environnementaux »*, on ne voit que trop rarement émerger des discours de rupture. Peu de propositions véritablement innovantes et peu de nouvelles politiques publiques à cette étape.

L'écologie de demain doit s'affranchir du ghetto idéologique dans lequel certains mouvements l'ont entraînée et se libérer de ces politiques qui tendent à se rétrécir trop souvent autour de normes toujours plus nombreuses. Il faut renouer avec une écologie concrète et compréhensible, proche des gens et des territoires. Une écologie qui s'intéresse à l'aménagement du territoire et qui en soit pleinement partie prenante. Par le biais d'une relance verte, c'est un plan plurisectoriel que nous devons mener. Tous les secteurs doivent y trouver des éléments qui contribueront à leur revitalisation.

Le secteur du bâtiment est l'un des acteurs du rebond qui doit être favorisé. Certains y voient juste une politique de réhabilitation immobilière, d'autres une politique écologique puisqu'il s'agit de limiter la consommation énergétique et les nuisances induites. En réalité, c'est bien plus que cela. Pourquoi choisir ?

Ce secteur a d'ailleurs fait l'objet d'attentions particulières dans le cadre de la loi AGEC dont je suis la rapporteure au Sénat – par exemple, le diagnostic renforcé de la gestion des produits, matériaux et déchets issus de travaux, qui devront comporter toutes les informations nécessaires à leur réemploi ou valorisation.

La crise sanitaire a révélé des inégalités d'hébergement des Français et l'importance que revêt la qualité d'un logement confortable, souvent transformé en bureau par le télétravail. C'est pourquoi je plaide pour une incitation forte à la réhabilitation et à la rénovation des bâtiments. Cela, suivant plusieurs axes : l'isolation thermique et acoustique, le chauffage, la ventilation naturelle, mais aussi l'incitation à une « reconception » du parc immobilier. Ainsi s'est manifesté, par exemple, le désir d'avoir un espace « extérieur » à soi pendant le confinement. Cela demande une vision, des convictions et du courage de la part des pouvoirs publics. Et cela ne pourra être efficace sans réflexion de fond sur les taxes qui alourdissent les coûts de production au détriment de la compétitivité.

Le rebond dans le bâtiment renvoie à un autre sujet important, déjà évoqué, apparu durant cette crise : le télétravail qui suppose des lieux de qualité permettant de travailler chez soi ou à proximité. Penser que favoriser celui-ci serait juste l'expression d'une volonté de réformer le droit du travail, ou de prendre en considération une aspiration personnelle de beaucoup de nos concitoyens, serait réducteur. Bien sûr, il peut être un recours pour limiter le volume des déplacements quotidiens des Français, une des principales causes de pollution de notre pays. Mais il est également un excellent vecteur de développement des territoires à travers une meilleure répartition géographique de la création de richesses dans notre pays et le déploiement d'infrastructures numériques.

« La crise sanitaire a révélé des inégalités d'hébergement des Français et l'importance que revêt la qualité d'un logement confortable, souvent transformé en bureau par le télétravail »

Mieux encore, avec le télétravail, nous pourrons desserrer l'étau sur l'immobilier dans les principales agglomérations, soulager les infrastructures routières et surtout, mieux répartir la population – et ainsi contribuer à la réhabilitation des centres-bourgs aujourd'hui délaissés.

Pour une relance efficace et tenant compte des aspirations environnementales des Français, nous n'avons pas d'autres choix que de trouver des synergies entre toutes ces préoccupations liées à un investissement nouveau de nos territoires. ●

CLIMAT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DES POLITIQUES EUROPÉENNES DE L'APRÈS-CRISE

Ronan DANTEC
- ▶ Sénateur Ratt. RDSE de la Loire-Atlantique
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Vice-président de la délégation du Sénat à la prospective
- ▶ Président de l'ONG Climate Chance

La décision inédite de la majorité des Gouvernements de la planète d'un confinement général, privilégiant le sauvetage de millions de vie aux coûts économiques engendrés, montre notre progrès collectif en humanité. Mais cette crise a évidemment souligné nos faiblesses : la vulnérabilité humaine aux variations de l'environnement ; la fragilité de nos chaînes de production économiques et de l'économie mondiale qui ne protège pas les populations les plus exposées et les plus précaires.

Humanité réaffirmée et fragilités soulignées sont les deux enseignements sur lesquels nous pourrons bâtir un monde plus apte à répondre aux défis encore plus redoutables qui se dressent devant nous. Nous les connaissons, le dérèglement climatique et le péril de la biodiversité sont à l'agenda international depuis de nombreuses années maintenant, et il serait absurde de négliger les crises à venir dans les réponses à donner à la crise actuelle. Avec l'ONG Climate Chance, qui réunit élus locaux, chercheurs, associatifs, professionnels du climat et parlementaires, nous avons élaboré un plaidoyer pour que la relance verte au niveau français et européen intègre six grandes priorités :

1. **Un prix véritable du carbone**, car la transition vers une économie bas-carbone est aujourd'hui bridée par l'accès privilégié aux énergies fossiles. La baisse actuelle de leur prix menace même la dynamique mondiale de développement des énergies renouvelables et il paraît donc fondamental d'augmenter le prix du carbone sur le marché européen (ETS) tout secteur confondu pour permettre ce basculement.
2. **Des politiques de développement et des flux financiers vers les pays en développement** pour leur assurer un développement bas carbone et un accès à l'énergie. Les sommes générées par la taxation écologique devront être dédiées à l'accompagnement des secteurs économiques les plus dépendants des énergies fossiles et la France doit pousser l'Europe à assumer le leadership de cette mobilisation financière volontariste.
3. **Le soutien aux collectivités territoriales** qui sont aujourd'hui les plus à même d'agir avec succès en matière de climat. La réduction forte des émissions européennes de gaz à effet de serre passe par un fléchage des plans de « relances économiques » vers l'action locale et régionale ainsi qu'un approfondissement de la coopération entre les échelles locales, régionales, nationales et européennes.
4. **Une nouvelle politique de transports** pour mettre fin à l'hégémonie du binôme autoroutes / lignes aériennes qui a dominé les cinquante dernières années de politiques publiques modales et contribue aujourd'hui grandement à la fracture territoriale autant qu'au désastre environnemental. Privilégions une politique de transport bas-carbone. En réorganisant la filière automobile par l'encadrement de la publicité, par une taxation accrue de l'achat de véhicules à forte émission et une hausse des primes à l'achat de véhicules propres. Développons les infrastructures des mobilités douces comme ferroviaires, clefs d'un transport fret et passagers compatibles avec les objectifs de réduction des émissions de CO_2.
5. **Une agriculture compatible avec les enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité**. La crise actuelle a mis en lumière le désir des consommateurs européens pour les produits locaux de qualité. Utilisons les leviers de financements de la politique agricole commune pour accélérer l'évolution du modèle agricole européen : développement des circuits courts, réduction des importations à l'origine de déforestations dans le monde, développement de l'agriculture biologique et réduction de l'usage des pesticides, protection des surfaces agricoles contre l'étalement urbain.
6. **Une mutation numérique au service de la transition**. La période de confinement a permis d'interroger l'efficacité énergétique de notre mode de production. Il nous faut une stratégie volontariste d'aménagements du haut débit dans les territoires et la multiplication des espaces de coworking qui permettent de bénéficier de services mutualisés. Défendons un plan européen de développement de programmes numériques de gestion fine de la mobilité et de la consommation énergétique.

« Il serait absurde de négliger les crises à venir dans les réponses à donner à la crise actuelle »

Le document complet de Climate Chance est à retrouver sur le site de l'association www.climate-chance.org. ●

HUMAINS ET ENVIRONNEMENT, LE TEMPS DE LA COHABITATION SEREINE

Nelly TOCQUEVILLE
- ▶ Sénatrice socialiste et républicain de la Seine-Maritime
- ▶ Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises

La crise sanitaire entraîne une récession économique et sociale sans précédent et dont nous ne connaissons, sans doute pas encore, tous les effets. Mais, alors que les entreprises s'inquiètent de l'efficacité et de la visibilité des plans de relance annoncés, de nombreuses voix s'élèvent pour saisir cette malheureuse occasion et demander que ces plans soient délibérément orientés vers la transition énergétique et écologique. Chefs d'entreprise, dirigeants du secteur bancaire, élus européens et nationaux, citoyens, ils sont nombreux à plaider pour que la sortie de crise de 2020 ne ressemble pas à celle de 2008, quand les programmes de soutien à l'économie avaient entraîné une hausse significative des émissions de CO_2.

Une récente enquête place d'ailleurs en tête des préoccupations des Français, l'environnement, puis l'alimentation et l'agriculture, suivies des transports et de la mobilité. Si chacun est donc amené à réfléchir à ses modes de consommation, il faut aussi que les États et les Gouvernements se prononcent sur la place des entreprises les plus polluantes.

Certaines inquiétudes s'expriment face à la chute du prix du pétrole qui pourrait tenter l'industrie pétrochimique de « profiter de (cette) baisse pour investir encore davantage dans les usines qui produisent des pesticides, des engrais et des plastiques » (B. Demeneix). Rappelons que 44 % du pétrole est utilisé aujourd'hui par le secteur agricole et l'industrie pétrochimique. Le devenir de l'or noir commence à interroger quand il n'inquiète pas. La relocalisation des chaînes de production, le basculement vers le véhicule électrique, le développement du télétravail pourraient ainsi limiter la demande. Et tant mieux !

Nous connaissons les menaces qui pèsent sur la santé et sur l'avenir de l'humanité si elle ne s'impose pas des choix draconiens : perte de la biodiversité, effets du changement climatique, émissions des GES.

Nous savons maintenant que si nous refusons de faire les investissements qui s'imposent dans les énergies renouvelables, alternatives, (le solaire, la géothermie ou l'éolien), si nous n'aidons pas notre agriculture à changer ses modèles et ses pratiques, si nous ne décidons pas maintenant d'engager une politique forte de rénovation thermique des logements, si nous ne misons pas sur l'économie circulaire, sur la recherche (hydrogène, par exemple), pour aller vers une diminution significative des véhicules thermiques, la crise due au coronavirus sera bien moins coûteuse sur le plan humain et financier que ne le sera la crise écologique, inévitable.

Alors que sont attendues les 50 propositions de la Convention citoyenne pour le climat, ne doutons pas qu'elles confirmeront l'urgence et le désir d'une « relance verte », déjà appelée par une trentaine de pays et par la Commission européenne via le Green Deal. Oui, il faudra encore convaincre bon nombre de réticents. Cela ne sera rendu possible que si nos responsables politiques vont au-delà de l'expression d'intentions. Il faut qu'ils apportent la preuve de leur engagement, en consacrant les moyens financiers, en aidant à l'élaboration de vraies stratégies entrepreneuriales. La « relance verte » sera pourvoyeuse d'emplois, nous le savons. Alors, aides à la relance, oui, mais relance collectivement responsable, qui permette une cohabitation sereine entre l'humain et son environnement. ●

DES OUTILS PRAGMATIQUES POUR UNE RELANCE EFFICACE

Sophie AUCONIE
- ▶ Députée UDI et indépendants d'Indre-et-Loire
- ▶ Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Co-présidente du groupe d'études Entrepreneuriat au féminin

La crise sanitaire que nous vivons depuis plusieurs mois ne cesse de réinterroger notre modèle économique et social. Depuis plusieurs décennies, l'écologie est intégrée aux réflexions économiques, comme une nouvelle variable à prendre en compte dans l'équation. Pourtant, l'enjeu écologique peut et doit devenir un coefficient multiplicateur. Il existe un piège à éviter à tout prix pour cela : dépenser des milliards pour relancer une activité économique et des emplois qui ne dureront pas. Il s'agit d'un grand classique des relances économiques échouées, dont la France a déjà fait les frais. Ce plan doit recentrer l'investissement public sur la création d'activités non-délocalisables, sur la création d'emplois de long-terme et mettre l'économie au service des individus. A l'UDI, nous portons plusieurs propositions pour ce faire.

C'est pourquoi j'ai proposé à l'Assemblée nationale que nous utilisions, en complément du PIB, d'autres indicateurs de développement tels que l'accès à la santé ou à l'éducation, la protection de l'environnement, la parité femmes-hommes.

En outre, il est essentiel de flécher l'épargne des Français vers les commerçants, grandes victimes de cette crise. C'est pourquoi je propose la création de "chèques relance locale" d'une valeur de 10 à 500 euros, qui seraient vendus aux ménages par les communes et intercommunalités. Chaque ménage déboursant 10 euros pourrait ainsi se voir attribuer un chèque de 20 euros, grâce à un abondement de la collectivité à hauteur de 5 euros et de l'État à hauteur de 5 euros. Si l'État finance 2,5 milliards et les collectivités 2,5 milliards, cela permet de mobiliser 5 milliards de dépenses privées supplémentaires, soit 10 % du surplus d'épargne non-consommé pendant la crise du Covid-19.

Ensuite, deux propositions me semblent essentielles afin de relancer des emplois durables. Le confinement a créé une vraie dynamique et volonté chez les urbains de vivre en dehors des grandes villes. L'activité dans les territoires les plus frappés par la crise et la désindustrialisation depuis plusieurs décennies doit être relancée en profitant de cette vague sociétale. Il s'agirait d'inciter les entreprises à déménager leurs sièges sociaux dans des territoires en déclin en leur proposant un amortissement fiscal des frais de déménagement déduit de leur résultat imposable, à l'image du "Dispositif de suramortissement numérique".

Enfin, si la crise du Covid-19 fait bondir les chiffres du chômage, elle ne vient que confirmer l'obsolescence de notre système actuel. 50 % des emplois français sont confrontés à un risque élevé d'être automatisés au cours des 10 ou 20 prochaines années. Le manque de compétences est en cause dans 67 % des emplois non pourvus, selon Pôle emploi. L'automatisation aura des effets destructeurs et créera du chômage de masse si les salariés sont mal formés et ne sont pas complémentaires de cette robotisation. Pour cela, nous pourrions nous appuyer sur France Stratégie, héritière du Commissariat au plan, et son rapport de Prospective des métiers et qualifications (PMQ), afin de déterminer quelles places en formation il est nécessaire d'ouvrir. Ainsi, les chômeurs qui le souhaitent pourraient ne plus être pris en charge par Pôle emploi mais par France compétences, avec une indemnité en hausse de 10 % pendant qu'ils sont formés (62 % de remplacement au lieu de 57).

"Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise" disait Jean Monnet, l'un des pères de l'Europe. Faisons donc de cette période une opportunité durable pour l'avenir de notre pays. ●

« J'ai proposé à l'Assemblée nationale que nous utilisions, en complément du PIB, d'autres indicateurs de développement tels que l'accès à la santé ou à l'éducation, la protection de l'environnement, la parité femmes-hommes »

« UNE RELANCE VERTE ? UNE RELANCE ÉCONOMIQUE VERTE ? NON : UNE RÉVOLUTION !

Adrien MORENAS
- Député LaREM de Vaucluse
- Vice-président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Membre des groupes d'étude Objectifs de développement durable, Économie verte et économie circulaire et Énergies vertes

Nous, membres du groupe La République en marche de la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, avons travaillé sur « l'après » au plus tôt de la pandémie. Ensemble, nous avons inventorié les dynamiques à refonder au cœur de notre nation.

Tout d'abord, il nous paraît essentiel de revoir le financement de la transition écologique du secteur des transports. Cela passe par un ciblage des investissements, en priorité les transports publics et collectifs ; un fléchage massif des aides fiscales sur les foyers les plus modestes afin de démocratiser l'accès à la transition écologique ; dans les territoires où la mobilité reste profondément dépendante de la voiture il nous faut proposer des solutions alternatives de transports collectifs ; au contraire dans d'autres territoires, la voiture individuelle ne constitue pas un impératif, il faut donc développer une politique de réduction de l'usage de la voiture. Il est aussi indispensable de revitaliser les infrastructures maritimes, fluviales et ferroviaires ; un report modal efficace passe par une tarification du secteur routier au juste niveau de son niveau d'émissions carbonées.

« Un report modal efficace passe par une tarification du secteur routier au juste niveau de son niveau d'émissions carbonées »

Les Français doivent pouvoir mieux se nourrir. Nous promouvons un certain nombre d'initiatives comme une accélération de la mise en place de Projets alimentaires territoriaux (PAT) par la contractualisation avec un accompagnement financier pluriannuel de l'État et des régions, via des appels à projets nationaux et régionaux. Les PAT doivent obligatoirement intégrer un volet formation et accompagnement technique des agriculteurs qui souhaitent se former à l'agroécologie ; des tickets restaurants verts peuvent être développés pour massifier la demande de produits locaux de saison ; il est nécessaire de renforcer et accélérer la mise en œuvre de l'article 24 de la loi EGalim pour une alimentation durable et bio dans la restauration collective.

L'amélioration des logements et de la construction plus durables doit passer par trois axes majeurs. Il s'agit d'ancrer toute forme d'urbanisation avec une logique d'aménagement durable afin de limiter l'artificialisation des sols et de revitaliser tous les territoires ; d'inciter toujours plus à la construction durable des bâtiments et la rénovation énergétique des bâtiments existants, pour améliorer la qualité de vie, réduire la consommation énergétique et améliorer le pouvoir d'achat. Enfin, de s'atteler à la salubrité du logement, son usage et sa gestion, en lien avec les enjeux de santé environnementale.

Il faut réapprendre collectivement à mieux consommer. Pour cela, il faut utiliser l'éducation pour promouvoir une consommation plus responsable ; malgré des avancées nationales ambitieuses, les mesures liées à l'économie circulaire se heurtent à des obstacles à l'échelle européenne qu'il faut lever. Nous nous devons de concert poursuivre la lutte contre l'obsolescence programmée.

La santé environnementale doit être sacralisée au cœur de notre République. Comment ? En transformant le Groupe interministériel Santé environnementale en une structure pérenne sous l'égide du Premier ministre ; en créant un Observatoire national de la santé environnementale pour concentrer en un site unique les informations, études et données existantes ; en introduisant une formation à la Santé environnementale dans le cursus initial des professionnels de santé ; en faisant de la « construction de la santé du citoyen » la quatrième mission de base de l'enseignement primaire ; en intégrant des modules dédiés aux perturbateurs endocriniens dans les formations initiale et continue des professionnels de la petite enfance ; en réduisant le bruit des transports tout en améliorant l'acoustique des logements ; en intensifiant la lutte contre la pollution de l'air intérieur et extérieur. Notre eau est notre bien le plus précieux : pour le protéger encore et toujours il est primordial de rendre plus contraignants les mécanismes afin d'éviter sa pollution par les industriels tout en promouvant l'application du Plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux potables (PGSSE).

Enfin, comment parler de révolution verte sans parler de biodiversité ? Au cours de nos échanges il a été question d'autonomie protéinique, d'aides massives pour une transition vers l'agroécologie, évidemment de lutte contre l'artificialisation des sols et d'une poursuite de la suppression des dispositifs fiscaux défavorables à l'environnement.

Voilà les grandes lignes du travail qui a été collectivement le nôtre depuis ces dernières semaines. Aujourd'hui, le temps de la relance est enfin arrivé. ●

UNE RELANCE QUI DOIT AVOIR DU SENS ET PRÉSERVER L'AVENIR

Anne-Catherine LOISIER
- Sénatrice Ratt. UC de la Côte-d'Or
- Vice-présidente de la commission des Affaires économiques
- Présidente du groupe d'études Forêt et filière bois
- Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises
- Co-rapporteure sur le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a jeté les premières bases d'un modèle économique plus respectueux de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles. Plusieurs mesures, telles que l'information du consommateur, l'interdiction d'élimination des invendus, la réparabilité, la disponibilité des pièces détachées, l'élargissement des REP (responsabilité élargie du producteur), la reprise des produits usagés ou encore l'éco-modulation, vont dans le bon sens et prennent une dimension encore plus pertinente dans le contexte actuel post-Covid.

Pour autant, la France sera-t-elle au rendez-vous d'une relance qui a du sens et qui préserve l'avenir ? Le défi est bien réel ! Jusqu'à présent, chacun a pu observer combien les impacts sur l'emploi et la dynamique économique ont freiné les changements de pratiques. L'enjeu de cette relance «verte» est bien de susciter une production plus vertueuse qui réduit l'empreinte écologique et permet un développement de nouveaux marchés, un nouveau souffle économique, à même d'éviter les licenciements massifs qui menacent.

Il s'agit pour les pouvoirs publics de concilier volontarisme et compréhension à l'égard des acteurs économiques, dans la mise en œuvre d'une économie circulaire qui doit encore trouver ses modèles économiques. Ainsi, privilégier le réemploi et la durée de vie des objets doit permettre de favoriser le remplacement des pièces usagées et donc de développer des services de logistique et de maintenance. Optimiser la collecte, le tri et le recyclage de l'ensemble des déchets sur tout le territoire, avec l'extension des consignes de tri et le tri 5 flux en hors-foyer par exemple, doit conduire à soutenir les services de gestion globale des déchets, omniprésents dans tout le pays, et donc à mobiliser la commande publique locale !

Dans cette optique, la consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, largement débattue ces derniers mois, ne doit pas déstabiliser financièrement des services publics qui assurent jusqu'à présent la gestion de l'ensemble des déchets des ménages sur tous les territoires. Fondé sur un maillage de proximité réactif, pratiquant des coûts soutenables pour les contribuables locaux grâce à une mutualisation des coûts et des recettes des collectes, le service public de collecte, amélioré et modernisé, est un acteur déterminant de l'économie circulaire de demain, garant de l'essence même de la relance verte : une approche responsable et solidaire ! Le secteur du bâtiment est également un des secteurs stratégiques de croissance verte sur lequel beaucoup reste à faire, du choix des matériaux à la conception. La nouvelle Réglementation environnementale (RE 2020) privilégiant le bilan carbone des matériaux pendant tout leur cycle de vie, tarde à être précisée. Il y aurait pourtant là matière à relance économique verte et vertueuse ! Le bois, dont le bilan carbone est de loin le plus favorable à l'environnement, peine toujours à se faire la place qui devrait être la sienne dans le bâtiment ! Pourtant, plus de matériau bois dans la construction permettrait à la fois d'améliorer l'empreinte carbone de nos bâtiments, de développer une filière qui compte plus de 400 000 emplois souvent de proximité, de relocaliser les industries de transformation et viendrait soutenir les plans de reforestation qui se font attendre ! ●

« Il s'agit pour les pouvoirs publics de concilier volontarisme et compréhension à l'égard des acteurs économiques, dans la mise en œuvre d'une économie circulaire qui doit encore trouver ses modèles économiques »

UNE URGENCE NE DOIT PAS EN CACHER UNE AUTRE

Paula FORTEZA
- ▶ Députée EDS des Français établis hors de France
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Co-présidente du Groupe de travail sur les droits et libertés constitutionnels à l'ère numérique

À l'urgence sanitaire va succéder l'urgence sociale et économique. Cependant, une urgence ne doit pas en cacher une autre : la véritable urgence de notre siècle, c'est l'urgence environnementale. Nous devons faire en sorte que la relance économique, indispensable, des prochains mois permette ce « grand bond en avant » écologique. C'est pourquoi, nous avons décidé de nous constituer, à l'Assemblée, en groupe indépendant. Le groupe Écologie démocratie solidarité que je co-préside avec Matthieu Orphelin se fixe trois principes d'action :

1. Ne pas faire les mêmes erreurs qu'en 2008. Après la crise des subprimes, nous avons repris le « business as usual » en renflouant les banques et les grands groupes sans contreparties environnementales et sociales. Cela n'est plus possible aujourd'hui. Cette approche de court-terme ferait porter un péril sur notre système économique dans les prochaines années. C'est pourquoi nous demandons des contreparties aux plans d'aide à Air France ou encore à Renault pour que l'État retrouve son rôle d'aiguillon économique.
2. Aller plus vite et plus loin pour l'environnement. Nous plaidons pour un plan de cinq milliards par an sur trois ans aux collectivités locales pour les nouvelles mobilités bas-carbone et la rénovation énergétique des bâtiments. Nous voulons aussi donner plus de moyens aux agriculteurs pour qu'ils puissent mettre en place une agriculture de proximité, en circuit-courts, respectueuses tout autant de leur métier que de notre santé. Enfin, nous voulons progressivement rompre avec le consumérisme en allant vers une société de la sobriété en limitant la publicité dans l'espace public et en développant, à tous les âges, l'éducation environnementale.
3. Ouvrir de nouveaux combats. Trois en particulier nous tiennent particulièrement à cœur. Le premier est celui du bien-être animal. Nous déposerons une proposition de loi de respect du vivant et du bien-être animal qui sera coécrite avec les acteurs engagés pour ces causes. Notre société avance à grand pas dans la reconnaissance du caractère sensible des animaux : nous devons accompagner juridiquement ces évolutions. La seconde priorité est celle de la sobriété numérique. Le confinement a permis de réduire nos émissions de CO_2 en nous rendant immobiles. En contrepartie, notre consommation numérique a explosé. Selon le Shift Project, le numérique deviendra en 2025 un secteur aussi polluant que celui de l'automobile. Nous pouvons proposer dès maintenant des règles pour développer des technologies sobres, démultiplier le réemploi des matériels informatiques et limiter la consommation énergétique du net (e-mails, vidéos, etc.). Le troisième concerne la « santé environnementale » qui vise à prévenir les problèmes de santé par une attention toute particulière portée notre environnement, au respect de la biodiversité et du vivant. Le Covid-19 nous a rappelé combien ces deux enjeux vitaux étaient intimement liés.

« Nous plaidons pour un plan de cinq milliards par an sur trois ans aux collectivités locales pour les nouvelles mobilités bas-carbone et la rénovation énergétique des bâtiments »

Il y avait, jusqu'alors, une grande absente à l'Assemblée : c'était l'écologie. Nous entendons bien peser dans les débats à venir, car les décisions qui seront prises aujourd'hui seront structurantes, pour l'avenir de la France et de la planète. La justice environnementale et la justice sociale sont les deux faces d'une même pièce. Nous serons au rendez-vous. ●

TRIBUNES

MALADIES DE PEAU : UN SECTEUR RÉVÉLATEUR DES ENJEUX EN SANTÉ

Saviez-vous que les malades de psoriasis connaissent trois fois plus de périodes de chômage de longue durée que la moyenne des Français ? Les maladies de peau, non contagieuses mais bien souvent visibles, sont responsables de stigmatisation et d'isolement des personnes atteintes.

16 millions de Français sont atteints de maladie de peau, dont 80 % déclarent cumuler deux maladies de peau. Parmi les plus fréquentes se trouvent l'acné, la dermatite atopique, le psoriasis, les maladies du cuir chevelu, les mycoses, puis les maladies des ongles. Nombreuses sont les personnes qui, suite à ces troubles, déclarent souffrir d'anxiété et de dépression. Une étude récente a même révélé que 45 % des malades sont gênés dans leur vie personnelle, et 39 % dans leur vie professionnelle.

Les maladies de peau sont aussi un domaine où le reste à charge pour les soins complémentaires au traitement, les topiques émollients, les photo-protecteurs extrêmes ou les pansements, sont peu voire pas remboursés par l'Assurance Maladie. La charge financière peut s'avérer lourde pour certains patients atteints de maladies cutanées chroniques inflammatoires, ou de maladies génériques cutanées, au point de renoncer aux soins pour ceux qui ne sont pas en mesure de le payer.

La France est bien classée, au niveau mondial, sur le plan de la recherche en dermatologie. Des progrès thérapeutiques majeurs ont été accomplis ces dix dernières années, permettant d'améliorer le pronostic de certaines maladies de peau sévères. Cependant, les hôpitaux français éprouvent de réelles difficultés à supporter le coût élevé de ces avancées thérapeutiques. Cette situation souligne la problématique du financement actuel des molécules innovantes, et la nécessité de revoir les dispositifs de financement. Cela pose également la question des moyens financiers alloués à la recherche en France : avec 2,2 % du PIB investit dans la recherche, notre pays investit moins que la plupart des autres pays européens. Les chercheurs se plaignent également des lourdeurs administratives qui ralentissent l'efficacité du travail, ainsi que la mise sur le marché de nouveaux médicaments.

Marjolaine Koch

QUAND LES EFFETS SECONDAIRES SONT NÉFASTES

Véronique LOUWAGIE
▶ Députée Les Républicains de l'Orne
▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
▶ Secrétaire de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation
▶ Rapporteure spécial du budget Santé

En juin 2019, l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) alertait sur les risques liés à la prise d'acétone de cyprotérone, mieux connue sous le nom d'« Androcur ». Ce médicament, utilisé essentiellement par des femmes pour soulager les douleurs liées à l'endométriose, est également prescrit en traitement contre des pathologies cutanées comme le développement anormal de la pilosité ou de l'acné.

Déjà en 2008, un avertissement avait été émis. Un an plus tard, l'Agence européenne des médicaments avait mis en place une surveillance particulière. Mais pourquoi ce médicament soulevait-il tant d'inquiétudes ? L'étude de l'ANSM nous éclaire sur le sujet : elle a relevé 500 cas de femmes touchées par des tumeurs bénignes (méningiomes) liées à la prise d'Androcur. Les effets secondaires de la prise d'Androcur peuvent laisser de graves séquelles. Ainsi certaines femmes souffrent-elles de troubles de la mémoire, d'épilepsie ou encore de perte de goût ou d'odorat. Malgré ces observations alarmantes, de nombreuses femmes se voient encore prescrire l'Androcur en traitement de long terme.

Confrontée aux problématiques d'indemnisation des victimes de traitements médicamenteux en tant que rapporteure spéciale pour la mission santé de la Commission des finances, je me suis penchée sur le sujet et me suis engagée à plusieurs reprises pour alerter et sensibiliser les pouvoirs publics. Ainsi, dès juillet 2019, j'ai relayé mes inquiétudes concernant l'Androcur auprès du Gouvernement par l'intermédiaire d'une question écrite. A l'automne 2019, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, j'ai proposé un amendement afin d'augmenter de deux millions d'euros les crédits alloués à l'action consacrée à la « Santé des populations ». Il s'agissait d'accroître les financements alloués à la prévention de l'endométriose en France. Mais par cet amendement, je demandais également une augmentation de crédits afin de réaliser des études sur les médicaments utilisés pour traiter la maladie.

Mes alertes se sont toujours accompagnées de recommandations, de propositions. La mission santé de la commission des Finances est axée en partie sur les problématiques de prévention et d'indemnisation. J'ai donc souhaité qu'un débat soit ouvert par les pouvoirs publics afin de réfléchir dès maintenant à la mise en place éventuelle d'une indemnisation des victimes de ce médicament. De plus, il existe depuis 2018 un Groupement d'intérêt scientifique, Epi-Phare, chargé de coordonner et de réaliser des études de pharmaco-épidémiologie et de transmettre aux pouvoirs publics un éclairage afin de les guider dans leur prise de décision. L'identification fiable des risques liés à différentes molécules est indispensable si nous voulons assurer la sécurité sanitaire des Français. Sans indemnisation des victimes, je considérais donc qu'il était au moins nécessaire que le Gouvernement assure des moyens conséquents à ces études. J'attends encore la réponse du ministère de la Santé, mais j'espère toujours faire entendre ma voix.

A deux reprises, j'ai ainsi non seulement alerté, mais encore exposé ma vision des démarches à engager pour que les femmes qui souffrent notamment de pathologies cutanées n'aient pas à choisir entre endurer ces symptômes sans agir et risquer de mettre en danger leur santé par la prise d'Androcur. ●

« L'identification fiable des risques liés à différentes molécules est indispensable si nous voulons assurer la sécurité sanitaire des Français »

Une Fondation d'entreprise entièrement dédiée à la cause de l'eczéma

Fondation Eczéma
Fondation d'Entreprise des Laboratoires Pierre Fabre

L'eczéma atopique aussi appelé dermatite atopique, est une pathologie inflammatoire chronique qui évolue en poussées. Elle est dûe à une anomalie de la barrière cutanée et une réponse immunitaire exacerbée. Cette forme d'eczéma touche 2,5 millions de patients en France (31 millions aux Etats-Unis), l'eczéma allergique de contact concerne quant à lui 1,3 million de patients en France.

La prévalence de l'eczéma atopique a triplé en 30 ans. Cette augmentation est liée entre autres à nos modes de vie. Les formes chroniques d'eczéma s'accompagnent d'une nette détérioration de la qualité de vie des patients. Bien que non fatales, ces maladies constituent un fardeau social et économique non négligeable pour les patients. Pourtant elles restent sous-estimées par les instances de santé sans être reconnues comme véritables problèmes de santé publique au titre de maladie chronique pouvant prétendre à une prise en charge en ALD et confrontent les patients à un reste à charge conséquent. En effet les soins émollients indispensables n'étant pas remboursés, cela peut représenter une centaine d'euros par mois entièrement à la charge des patients. La consommation de crème émolliente nécessaire pour atténuer les symptômes comme le prurit causé par la sècheresse de la peau mais aussi l'épaississement cutané peut atteindre 1kg par mois.

Que se passe-t-il dans la peau quand on souffre d'eczéma atopique ?
https://www.fondation-dermatite-atopique.org/fr/eczema-atopique/les-causes-de-leczema-atopique

La Fondation Eczéma
La Fondation Eczéma est une fondation d'entreprise créée en 2004 par Monsieur Pierre Fabre fondateur du Groupe éponyme face à la recrudescence des eczémas.

Elle s'est donnée pour mission d'alléger le fardeau de l'eczéma pour les patients. La Fondation participe à la conception et au financement de projets d'éducation thérapeutique pour les patients, elle contribue ainsi à améliorer la connaissance de la maladie par les patients et leurs familles.

Le rôle de la Fondation Eczéma est d'apporter un soutien aux équipes de soignants et aux patients en les rapprochant pour minimiser l'errance thérapeutique et favoriser la prise en charge des eczémas.

Les trois grands axes d'action de la Fondation Eczéma des Laboratoires Pierre Fabre s'articulent autour de :

- **La recherche scientifique** sur les eczémas au travers d'études cliniques ou de partenariats académiques
- **L'information des patients** au travers d'un site internet dont les contenus sont rédigés avec des professionnels de santé pour garantir une qualité d'information scientifiquement robuste *www.fondationeczema.org*
- **L'éducation thérapeutique du patient** (ETP) : en soutenant des ateliers d'éducation thérapeutique des patients au sein des services de dermatologie dans plus de vingt pays, afin de proposer des outils éducatifs permettant aux patients de gérer leur maladie en relative autonomie entre les consultations. Les guidelines européennes reconnaissent l'intérêt de l'éducation thérapeutique dans l'arsenal thérapeutique quel que soit le niveau de sévérité de la maladie. Les quarante écoles de l'atopie sont référencées sur le site internet de la Fondation Eczéma. *https://www.fondation-dermatite-atopique.org/fr/centres-specialises/liste-des-centres-specialises*

Les activités de la Fondation Eczéma s'inscrivent ainsi dans la continuité de celles du Groupe Pierre Fabre. En œuvrant à une alliance entre les patients, les familles et les professionnels de santé. La raison d'être de la Fondation Eczéma: « mieux vivre l'eczéma », fait écho à celle du Groupe Pierre Fabre « Prenons soin de vivre mieux ».

Pour nous trouver:
www.fondationeczema.org

Sources :
- Dossier d'information, « Dermatite atopique », Inserm.fr
- Wollenberg A et al, Consensus-based European guidelines for treatment of atopic eczema (atopic dermatitis) in adults and children : part I and II. JEADV 2018, 32, 850–878

Sophie Méry
Directrice de la Fondation d'Entreprise des Laboratoires Pierre Fabre

PSORIASIS : DES SOUFFRANCES INUTILES !

Roberte AUBERT
▶ Présidente de France Psoriasis
▶ www.francepsoriasis.org

Vivre avec une maladie de peau, organe privilégié de la vie relationnelle, c'est offrir aux autres une image « hors norme », mal acceptée, difficile à assumer. Mais ce malaise est aggravé, dans le cas du psoriasis, par le poids des préjugés attachés à cette maladie. On la croit contagieuse, révélatrice d'un déséquilibre mental ou encore d'un déficit d'hygiène. À ces tabous s'ajoute celui qu'il n'existerait aucun traitement d'où, trop souvent, une résignation désespérée pouvant conduire à l'isolement, la dépression, voire aux conduites addictives, alors que l'offre thérapeutique, de plus en plus performante, s'est remarquablement étoffée ces dix dernières années.

En France, 2,4 millions[1] personnes en sont atteintes. Douloureuse par ses localisations, par les démangeaisons/brûlures qu'elle occasionne, susceptible d'avoir également une manifestation rhumatismale (dans ¼ des cas), cette maladie pourtant fréquente est néanmoins l'objet d'un grave déficit d'information.

Victime d'une image sociale très dévalorisante, elle a un impact fort sur la vie intime, sociale, professionnelle, scolaire, et le vécu des psoriasiques se situe souvent entre honte et rejet (33 % disent éprouver de la honte[2] et 70 % avoir été victimes de moqueries sur leur lieu de travail[3]).

Il est urgent de débarrasser la perception du psoriasis des scories d'infox qui la parasitent. Nos nombreuses enquêtes sur son impact sur la qualité de vie sociale, affective, professionnelle, économique, montrent qu'une prise de conscience collective aiderait grandement les psoriasiques à mener la vie normale à laquelle ils aspirent.

Il y a nécessité d'aider les malades à mieux comprendre leur maladie et ses stratégies thérapeutiques complexes, afin qu'ils soient des partenaires éclairés de leur spécialiste, et ne cèdent pas au découragement (devenant ainsi la proie facile des « marchands de miracle »).

Il est également indispensable de les informer clairement sur le parcours de soin, pour permettre à tous un accès à la compétence médicale, aux traitements et à l'innovation thérapeutique, en toute sécurité de prescription et de délivrance du médicament. Même si certains de ces traitements sont onéreux, le retentissement économique de l'absence de soins (arrêts de travail, chômage, dépression, addiction, absence d'appétence pour faire des achats...) est bien plus élevé encore.

« Il est indispensable de permettre à tous un accès à la compétence médicale, aux traitements et à l'innovation thérapeutique, en toute sécurité de prescription et de délivrance du médicament »

Le 24 mai 2014 dans sa résolution WHA 67.9, l'OMS a rappelé que le psoriasis était une maladie non transmissible, chronique, douloureuse, inesthétique, invalidante et source de discriminations. Elle soulignait que trop de gens en souffrent inutilement, et recommandait aux États membres de favoriser les efforts de sensibilisation à ces problématiques, de combattre la stigmatisation, en participant, le 29 octobre, à la Journée Mondiale du Psoriasis. Contacté, le Ministère chargé de la Santé s'est limité à parrainer les campagnes d'information initiées par notre association, sans aucune aide ni implication institutionnelle.

En conformité avec cette résolution, pour que le psoriasis ne soit plus « mal connu, mal vécu », nous avons donc besoin d'un véritable soutien, et d'un réel engagement de la part des élus et des institutions : les enjeux d'une information pertinente, en relation avec les médecins, relèvent à la fois des priorités sanitaires, sociétales et économiques. ●

1. *Enquête « Objectif peau »2017 Société Française de Dermatologie*
2. *Enquête « Regards croisés sur le psoriasis » IPSOS /France Psoriasis 2015*
3. *Enquête « PsoPro, psoriasis et vie professionnelle » Opinion Way /France Psoriasis 2017*

Psoriasis sévère et projets de vie :
répondre aux enjeux de santé et de prise en charge

Le psoriasis est une maladie qui, dans ses formes modérées à sévères, peut avoir des conséquences lourdes sur la qualité de la vie des patients atteints[1]. En France, elle touche 3 % de la population. Environ 125 millions de personnes dans le monde[2].

En dépit de progrès thérapeutiques, sa prise en charge reste insatisfaisante pour nombre de patients, notamment les jeunes femmes dont le parcours de soin doit être pluridisciplinaire et pluridimensionnelle, incluant l'institutionnel, le médical, le paramédical, afin d'intégrer les projets de grossesse lorsque ceux-ci s'expriment.

Elever le standard de la prise en charge du psoriasis à la hauteur des attentes des patients

Le psoriasis est une maladie « affichante » dont les manifestations physiques parfois douloureuses et toujours contraignantes, entraînent complexes, frustration, fatigue, état dépressif, parfois suicidaire. Son poids émotionnel n'est jamais neutre.

Le psoriasis peut être à l'origine de complications. Jusqu'à 42 % des patients atteints développeront un rhumatisme psoriasique[3,4], 33 % un syndrome métabolique[5] et 46 % un état dépressif lié à leur maladie[6].

Malgré de nombreuses avancées médicales depuis 10 ans, les enquêtes effectuées auprès de patients montrent que le psoriasis modéré à sévère reste sous-traité[7].

Près de 30 % des patients déclarent que l'objectif principal de leur thérapie, incluant l'élimination des plaques, le contrôle des signes et symptômes et la réduction des démangeaisons, n'est pas totalement atteint[8]. L'absence d'un blanchiment complet et maintenu de la peau impacte négativement la progression de la maladie et la qualité de vie[9].

« Nous savons que des besoins non couverts persistent dans la prise en charge des patients vivant avec un psoriasis. Le niveau d'attente des patients est légitimement élevé. Une diminution des plaques ne suffit pas. Les patients veulent une peau nette, que la maladie disparaisse et avec elle ses impacts physiques, émotionnels et sociaux. UCB s'engage dans cette voie pour apporter des solutions thérapeutiques innovantes, dont l'efficacité est non seulement rapide mais aussi maintenue dans le temps pour le plus grand nombre de ces patients », indique Agathe Maury-Le Breton, Directeur Accès au Marché et Affaires Publiques, UCB France.

Agir en faveur d'un parcours de soins spécifique aux jeunes femmes pour allier désir d'enfant et contrôle de la maladie

La prise en charge des femmes en âge d'avoir des enfants, atteintes de psoriasis ou de rhumatisme psoriasique, doit inclure ces projets de vie.

Les femmes représentent ¼ de la patientèle des dermatologues consultés pour un psoriasis en France[10]. Le niveau d'échanges entre ces patientes et les professionnels de santé sur leur projet de vie demeure insuffisant et 54 % des femmes âgées de 18 à 45 ans vivant avec une maladie chronique rhumatismale (rhumatisme psoriasique) retardent tout projet familial[11]. Gardons en tête également qu'environ 45% de grossesses restent non planifiées[12].

Avant ou pendant la grossesse, il est fréquent que les femmes interrompent leur traitement alors que le contrôle de la maladie et essentiel durant cette période pour assurer la bonne santé de la mère et de l'enfant. Ainsi, 23 % des femmes vivent une aggravation de leurs symptômes au cours de leur grossesse[13]. Or, les complications de la grossesse liées au psoriasis sont rapportées dans la littérature, accouchement prématuré ou par césarienne, un poids de naissance anormal, avortement spontané[14,15,16]. Jusqu'à 65 % des femmes atteintes de psoriasis présentent une poussée de psoriasis après l'accouchement [13].

L'amélioration de la prise en charge du psoriasis autour de la grossesse et les efforts pour diffuser plus largement les recommandations de prise en charge existantes au sein de la communauté médicale sont nécessaires, tant pour la santé de la mère que du bébé.

Dans cette démarche, UCB mène des travaux de recherche en immuno-dermatologie pour développer une compréhension approfondie du parcours de la femme jeune atteinte d'une maladie psoriasique, identifier les principales préoccupations liées aux projets de vie et apporter des solutions différenciées.

Deux enquêtes menées par ResoPso avec le soutien institutionnel d'UCB, l'une auprès de 150 dermatologues hospitaliers et libéraux, l'autre auprès de 200 femmes atteintes de psoriasis en âge de procréer, confirment la nécessité d'améliorer le dialogue entre le patient et le professionnel de santé autour du désir de parentalité. L'enquête réalisée auprès des dermatologues révèle par exemple que seul 41% d'entre eux s'intéressent au désir de grossesse à long terme[17]. Les résultats de l'enquête réalisée auprès des patientes seront prochainement publiés dans des revues médicales internationales.

UCB s'engage également aux côtés de l'association France Psoriasis à travers une enquête intitulée « Bien-être, estime de soi, relation avec l'autre et conception », actuellement menée auprès d'un échantillon d'environ 1000 patientes.

Dans le programme documentaire « A l'origine » (www.alorigine.org) fondé sur le partage d'expérience, UCB propose des témoignages de couples et familles concernés par une maladie inflammatoire chronique de peau, de professionnels de santé (rhumatologues, dermatologues, gynécologues, sages-femmes) et développe des outils informatifs et pédagogiques pour envisager l'arrivée d'un enfant le plus sereinement possible.

Références

1 International Federation of Psoriasis Associations. Available at: https://ifpa-pso.com/our-cause//. Last accessed: June 2020

2 Clowse ME, Förger F, Hawng C, et al. Minimal to no transfer of certolizumab pegol into breast milk: results from CRADLE, a prospective, postmarketing, multicentre, pharmacokinetic study. Ann Rheum Dis. 2017;76:1890–1896

3 Mease PJ and Armstrong AW. Managing Patients with Psoriatic Disease: The Diagnosis and Pharmacologic Treatment of Psoriatic Arthritis in Patients with Psoriasis. Drugs. 2014;74(4):423-41.

4 Gladman DD, Antoni C, Mease P, et al. Psoriatic arthritis: epidemiology, clinical features, course, and outcome. Ann Rheum Dis. 2005;64 Suppl 2:ii14-7.

5 Danielsen K, Wilsgaard T, Olsen AO, et al. Elevated odds of metabolic syndrome in psoriasis: a population-based study of age and sex differences*. British Journal of Dermatology. 2015;172:419–427.

6 Weiss SC, Kimball AB, Liewehr DJ, et al. Quantifying the harmful effect of psoriasis on health-related quality of life. J Am Acad Dermatol. 2002;47:512-518.

7 Lebwohl MG, Bachelez H, Barker J, et al. Patient perspectives in the management of psoriasis: results from the population-based Multinational Assessment of Psoriasis and Psoriatic Arthritis Survey. J Am Acad Dermatol. 2014;70(5):871-881.

8 Lebwohl, M. G., Kavanaugh, A., Armstrong, A. W., & Van Voorhees, A. S. US Perspectives in the Management of Psoriasis and Psoriatic Arthritis: Patient and Physician Results from the Population-Based Multinational Assessment of Psoriasis and Psoriatic Arthritis (MAPP) Survey. American Journal of Clinical Dermatology2015;17(1), 87-97.

9 Moon HS, Mizara A, McBride SR. Psoriasis

10 Richard MA, Corgibet F, Beylot-Barry M et al. Sex- and age-adjusted prevalence estimates of five chronic inflammatory skin diseases in France: results of the «OBJECTIFS PEAU» study. J Eur Acad Dermatol Venereol 2018; 32: 1967–1971

11 Tincani A et al. Abstract FR10693. Ann Rheu Dis 2018 ; 77 : 866

12 UCB Data on File (Market Research. November 2017) – Data available on request

13 Murase JE, Chan KK, Garite TJ, et al. Hormonal effect on psoriasis in pregnancy and post partum. Arch Dermatol. 2005;141(5):601-606.

14 Amiri N, et al. Pregnancy comorbibidities and outcomes in psoriasis and psoriatic arthritis: a prospective cohort study. Arthritis Rheum. 2016;68(suppl 10). Abstract 2443; p3219.

15 Bobotsis R, Gulliver WP, Monaghan K, et al. Psoriasis and adverse pregnancy outcomes: a systematic review of observational studies. Br J Dermatol. 2016;175(3):464-472.

16 Lima XT, Janakiraman V, Hughes MD, et al. The impact of psoriasis on pregnancy outcomes. J Invest Dermatol. 2012;132(1):85-91.

17 F. Maccari, A.-C. Fougerousse,E. Esteve Crossed looks on the dermatologist's position and the patient's preoccupations as to psoriasis and pregnancy: preliminary results of the PREGNAN-PSO study : JEADV Volume 33, Issue 5, May 2019, Pages 880-885.

Inspired by patients. Driven by science.

Inspirés par les patients. Guidés par la science.

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX INNOVATIONS POUR TOUS LES PATIENTS

Pr Marie BEYLOT-BARRY
▶ Présidente de la Société Française de Dermatologie et de son Fonds de Dotation
▶ Chef du Service de Dermatologie au CHU de Bordeaux, membre de l'équipe INSERM U1053 Oncogenèse des lymphomes cutanés

Selon une enquête de la Société Française de Dermatologie (SFD), les maladies cutanées concernent 16 millions de Français[1] et se situent au 4ème rang mondial des maladies affectant la qualité de vie. Alors que la population des dermatologues[2] diminue en France (perte de 10 % de son effectif en 10 ans et 1/3 ont plus de 60 ans), la demande s'accroît en lien avec le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre des cancers cutanés, de certaines maladies cutanées chroniques, pour lesquelles un suivi régulier est nécessaire. Si les dermatologues parviennent le plus souvent à maintenir un accès rapide pour des consultations urgentes (suspicion de cancer cutané, dermatose aiguë...), cette inadéquation démographique pénalise l'accès aux soins et participe à l'allongement des délais d'attente. Certains patients découragés peuvent mêmes renoncer aux soins, alors que la Dermatologie bénéficie ces dernières années de nombreuses innovations thérapeutiques.

Parallèlement, l'activité libérale ou mixte diminue au profit d'une activité salariée. Les installations se font proches des grandes agglomérations, accentuant la disparité d'accès aux soins sur le territoire.

La SFD émet des propositions pour améliorer l'accès aux soins des patients et les faire bénéficier des innovations thérapeutiques. Pour cela il faut renforcer la formation des professionnels de santé de proximité et former un nombre adéquat d'internes en Dermatologie. La création de postes d'assistants partagés doit être incitée. La SFD participe au développement de la télédermatologie et a créé récemment un groupe thématique TELDES. La place essentielle de la télémédecine a été confirmée lors de la crise sanitaire avec les mesures de confinement, et son essor va se poursuivre.

L'information et la formation, vecteurs d'amélioration de la prise en charge des maladies cutanées. L'objectif de toujours améliorer la prise en charge des patients et d'aider à la décision thérapeutique est majeur pour la SFD. Outre les nombreuses réunions organisées par ses groupes thématiques, son site professionnel[3] et son congrès national annuel, la SFD a créé un Centre de Preuves en Dermatologie[4] qui émet pour les médecins des recommandations pratiques à partir de l'analyse de la littérature récente. Avec son site grand public[5], la SFD informe les patients et leurs proches sur les maladies de peau et les actualités thérapeutiques. La SFD interagit aussi et en synergie avec les associations de patients, pour changer le regard sur les maladies de la peau et diminuer le reste à charge souvent trop lourd qui entrave l'accès à un traitement optimal.

Enfin, rien ne serait possible sans le soutien à la Recherche[6], très dynamique en France. C'est une mission prioritaire de la SFD, qui y consacre 80 % de son budget, pour améliorer les connaissances et ouvrir la voie aux avancées thérapeutiques bénéficiant aux patients. ●

1. *urlr.me/rcBvN*
2. *https://urlz.fr/cX8q*
3. *https://www.sfdermato.org/*
4. *https://reco.sfdermato.org/fr/*
5. *https://dermato-info.fr*
6. *https://dermato-recherche.org/*

« il faut renforcer la formation des professionnels de santé de proximité et former un nombre adéquat d'internes en Dermatologie »

SANOFI GENZYME

LES MALADIES DE PEAU, CES GRANDES OUBLIÉES DES POLITIQUES DE SANTÉ

On savait déjà que malgré une forte prévalence et un impact individuel et sociétal fort, les maladies invalidantes de la peau du fait de leur caractère non mortel et de l'absence de données factuelles objectives, étaient les grandes oubliées des politiques de santé publique.

L'épidémie de coronavirus n'a rien arrangé.

Le Docteur Christian DELEUZE, président de Sanofi Genzyme l'entité Speciality Care de Sanofi, a accepté de répondre à nos questions.

1. Pourquoi ne pas figurer parmi les priorités de santé constitue-t-il un frein à la prise en charge des patients présentant une maladie de peau ?
D'abord, rappelons que la peau est notre plus grand organe et que près d'1 français sur trois souffre d'au moins une maladie de la peau (dont 54% d'anxieux/dépressifs[1]). Aussi ne pas intégrer les maladies de la peau dans les politiques de santé publique, c'est à la fois nier l'impact de ces maladies sur la qualité de vie des patients, les empêcher d'accéder à un diagnostic précoce et ne pas mettre toutes les chances de leur côté d'accéder aux meilleurs soins.

2. Est-ce que l'épidémie de COVID-19 a eu un impact spécifique sur ces malades ?
Au-delà de son côté anxiogène, cette crise a entrainé des ruptures dans la prise en charge de ces malades dont les RDV ont été annulés ou reportés. Ces ruptures de parcours sont responsables de la réapparition de symptômes que les nouveaux traitements avaient fait disparaitre après des années d'errance.

En effet, ces traitements doivent être initiés et renouvelés annuellement à l'hôpital. Cet encadrement strict de leur prescription, justifié dans un grand nombre de cas, est néanmoins un frein à l'accès au traitement en situation ordinaire, et plus encore en période d'épidémie. Il faudrait pouvoir réévaluer l'intérêt de ce statut d'exception, quand leur administration ne nécessite pas d'outils/actes uniquement du ressort de l'hôpital, et lorsque leur profil de sécurité est établi.

3. Quelle a été la place de la télémédecine dans la prise en charge de ces malades ?
Le recours facilité à la téléconsultation pendant la crise de la COVID-19 a pu permettre le suivi de certains patients et le repérage des signes d'aggravation. Même s'il est aujourd'hui difficile de savoir quelle sera la place de la téléconsultation dans le monde d'après crise, il n'en demeure pas moins que ce nouveau mode d'exercice aura montré son intérêt dans les zones de désert médical, où l'accès à un spécialiste est compliqué (environ 95 jours pour un rendez-vous chez le dermatologue[2]), même dans le cas d'un renouvellement d'ordonnance, ce qui laissera davantage de temps au médecin pour prendre en charge les nouveaux patients ou ceux qui sont inadéquatement contrôlés.

4. Enfin, parlez-nous des pistes pour améliorer la prise en charge de ces patients en cas de nouvelle crise mais aussi dans un contexte de « nouvelle normalité » ?
Pour nous, chez Sanofi Genzyme, l'amélioration de la prise en charge des patients atteints de maladies de la peau passe par l'accès à un diagnostic plus précoce et aux innovations thérapeutiques mais aussi à toutes les solutions susceptibles de leur faciliter la vie comme l'e-santé, la téléconsultation/téléexpertise et les services à domicile.
Autant d'enjeux qui supposent que nos Autorités mesurent la gravité de ces maladies qui, au-delà d'avoir un impact majeur en termes de vies « volées » (absence de vie sexuelle, nuits sans sommeil …), représentent un coût socio-économique majeur pour la collectivité en arrêts de travail et perte de productivité.

Aussi, l'intérêt de tous est de progresser dans la compréhension et la prise en charge de ces maladies.

1 Etude – Acta Derm Venereol -Psychological Consequences of the Most Common Dermatoses : Data From the Objectifs Peau Study
2 www.leguidesante.org

Le Docteur Christian DELEUZE, président de Sanofi Genzyme l'entité Speciality Care de Sanofi

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ

Parution été 2020

Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère des Solidarités et de la Santé (cabinet, administration centrale)
- de la Présidence de la République, du Gouvernement, du Parlement, Cese et syndicats nationaux
- des agences, établissements publics et groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, URPS-ML, ORS)

BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**

CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57 - Fax : 03 27 61 22 52

❑ **OUI, je commande l'édition 2020/2021 du Trombinoscope de la Santé parution été 2020**

..... **exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC** (TVA 20 %, 5 € de port inclus)

Je joins mon réglement à l'ordre du Trombinoscope par :

❑ Chèque ❑ Mandat ❑ Carte bancaire Visa/Mastercard

|_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Validité : |_|_|_|_| CW : |_|_|_| (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

❑ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

❑ M. ❑ Mme

Nom .....Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal .....Ville .....

Pays .....

Tél .....Fax .....

E-mail.....

REV20

SI LES MALADIES DE PEAU SONT CONNUES, LEUR HANDICAP N'EST PAS RECONNU

Par Marie Aleth RICHARD
▶ Dermatologue et vénérologue
▶ Hôpital de la Timone Marseille, ancienne présidente de la SFD, à l'origine du Projet Objectifs Peau

Par Charles TAÏEB
▶ Filière maladies rares en dermatologie, Hôpital Necker, Paris, coordonnateur scientifique du Projet Objectifs Peau

Notre peau, bien que visible de tous, n'est pas, de manière générale, reconnue comme un « organe à part entière » et encore moins comme l'organe de « communication » qu'il devrait être. Les maladies ou problèmes de peau sont souvent perçus comme uniquement « superficiels » et « bénins », quand ils ne sont pas considérés comme « sales » ou « répugnants » et sont sources de mise à l'écart. Les maladies de peau font l'objet d'un manque de considération, aussi bien de la part du grand public, que des professionnels de santé, des autorités et de nos décideurs. Pour autant, lorsque nous avons à titre personnel ou dans notre entourage proche un problème de peau (ce qui est fréquent), nous savons bien combien il est difficile de trouver rapidement un professionnel de santé (et plus encore un dermatologue) compétent capable de proposer un diagnostic précis et un traitement.

Les maladies de peau ont en commun, quelles que soient leurs différences éthologiques et leurs évolutions particulières, d'être souvent visibles de tous et même affichantes, stigmatisantes, faisant « repérer », « repousser » et « refouler » les individus atteints par la société. Bien évidement avoir un psoriasis, un eczéma, un vitiligo, une rosacée, une hidradénite supurative, une acné… ne compromet pas le pronostic vital. Mais il a été démontré que le caractère chronique ou désagréable de ces maladies de peau les fait percevoir comme aussi handicapantes pour les patients que des maladies somatiques réputées plus graves et qui mobilisent les autorités de santé (maladies cancéreuses, cardio-vasculaires, diabète, etc.).

Les maladies de peau affichantes réalisent une blessure narcissique plus ou moins profonde pour les personnes qui en souffrent, conduisant à une perte de l'estime et à une altération de l'image de soi. Les composantes anxieuses ou dépressives induites, le repli sur soi sont fréquents, pouvant aller jusqu'à ne plus avoir le courage de supporter le regard des autres, d'aller travailler, et peuvent donc conduire à une stratégie d'isolement.

Plus de 20 000 Français (échantillon représentatif de la population française) se sont exprimés dans le cadre de l'étude Objectif Peau. Elle a montré que plus de 16 millions de nos concitoyens sont atteints d'une ou plusieurs maladies de peau chaque année. Cette étude a permis de mesurer chez les Français interrogés l'impact du handicap lié aux problèmes de peau et la fréquence des troubles psychologiques associés.

Si on se focalise sur les patients atteints de l'une des dermatoses banales et fréquentes citées plus haut, Objectif Peau a montré que leur qualité de vie était significativement altérée, que les proportions de patients se déclarant extrêmement anxieux ou déprimés étaient particulièrement élevées, qu'ils rapportaient des difficultés dans leur sexualité et leur vie conjugale. Des troubles du sommeil (pouvant être à l'origine de somnolence diurne, à l'origine d'accidents domestiques ou professionnels) étaient présents chez 30 à 50 %.

L'errance diagnostique que vivent des milliers de malades atteints d'une des 500 maladies cutanées rares (affichantes, sources de handicaps, parfois de douleurs extrêmes, de plaies chroniques) amplifie les phénomènes de repli sur soi, d'isolement voire de désocialisation, avec de graves répercussions dans la vie quotidienne des malades et surtout de leurs familles, mises à contribution autant pour les soins quotidiens que financièrement par un reste à charge important !

« Les composantes anxieuses ou dépressives induites, le repli sur soi sont fréquents, pouvant aller jusqu'à ne plus avoir le courage de supporter le regard des autres, d'aller travailler, et peuvent donc conduire à une stratégie d'isolement »

Plus préoccupant encore, les carcinomes cutanés [≃ 100 000 cas/an] sont devenus les cancers les plus fréquents (bien avant le poumon ou le colon). Leur multiplication dans la population (du fait de son vieillissement et des comportements solaires) devient une préoccupation majeure de santé publique vu la charge thérapeutique et les coûts financiers des soins qu'ils nécessitent. N'oublions pas non plus que le mélanome est le cancer de la peau pour lequel le nombre de nouveaux cas augmente le plus (plus 10 % par an depuis 50 ans) et qu'il tue chaque année plus de 1800 personnes.

Il y a donc nécessité que nos représentants institutionnels portent un regard précis et neuf sur les maladies de peau. Il est temps que nos élus prennent conscience de leur grande fréquence, de leur grande diversité, de leur poids socio-économique et de ce que peuvent vivre au quotidien une grande partie des 16 millions de patients qui en souffrent. Les patients affectés doivent être au centre des préoccupations de nos autorités. ●

TRIBUNES

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, LA RECONQUÊTE

La crise a mis en exergue la nécessité de reconquérir notre souveraineté alimentaire : pâtes, œufs, lait, farine, légumes en conserve… la France est-elle capable de produire suffisamment et pour tout le monde en période de crise ? La pandémie de coronavirus a jeté une lumière sur notre système alimentaire, ses agriculteurs et ses dépendances.

Lors de son allocution, le 13 mars dernier, Emmanuel Macron déclarait d'ailleurs que la pandémie révélait « qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation […] à d'autres est une folie. »

La France est toujours la première puissance agricole de l'Union européenne, avec un chiffre d'affaires de 72,6 milliards d'euros en 2018. Sur la première marche du podium pour la culture des céréales, du vin ou des pommes de terre, l'Hexagone voit pourtant son potentiel productif agricole s'éroder : la surface agricole rétrécit, le contingent des agriculteurs baisse chaque année (448 500 en 2018 contre 514 000 en 2008, selon la mutualité sociale agricole).

Dans le même temps, le pays est devenu de plus en plus dépendant de ses importations. Aujourd'hui, 20 % de ce que nous mangeons est importé. Selon le sénateur LR Laurent Duplomb, auteur d'un rapport sur le sujet, la France importera plus qu'elle n'exporte d'ici 2023. Les secteurs concernés sont les fruits, les poissons et les légumes.

Dans le contexte actuel se pose la question d'un nécessaire rééquilibrage. Pour y parvenir, il faut à la fois s'attaquer à la question de la production et de la valorisation du métier d'agriculteur, mais aussi à celle du stockage. Et en filigrane, avant toute chose, parvenir à stopper cette course au produit le moins cher, qui favorise les importations. Avec une équation à résoudre : parvenir à nourrir tous les Français sur un pied d'égalité, sans que ne se produise un décrochage entre ceux qui devront se contenter de produits d'entrée de gamme, et ceux qui auront les moyens d'acheter des produits de qualité.

Marjolaine Koch

LE RISQUE D'UNE DÉPENDANCE AUX IMPORTATIONS

Sophie PRIMAS
▶ Sénatrice Les Républicains des Yvelines
▶ Présidente de la commission des Affaires économiques du Sénat

La crise sanitaire a démontré que notre système agricole et agroalimentaire était un des plus résilients du monde. Par l'engagement de tous les acteurs de la production, agriculteurs, transformateurs, distributeurs, les Français ont pu se nourrir tout au long de la crise sans rupture massive de stocks. Sachons dire ce qui a fonctionné et nous en féliciter.

Nous avons appris que le commerce international pouvait s'arrêter, du jour au lendemain. La Russie, l'Ukraine, le Vietnam ont mis en place des restrictions aux exportations de blé et de riz dès le début de la pandémie. Cela pourrait avoir des conséquences alimentaires majeures. Si on ajoute à ces tendances inquiétantes le changement climatique, qui va bouleverser mondialement le monde agricole, et la pression démographique que le monde va connaître d'ici 2100, il est vital pour l'Union européenne de maîtriser une production agricole suffisante de qualité. Oublier que la France doit se prémunir d'un risque de pénurie serait une erreur stratégique.

Or, comme l'a rappelé le Sénat dans un rapport en 2019, l'autosuffisance n'est pas garantie sur certaines denrées. Nous importons 60 % de notre consommation de protéines, 70 % de notre consommation de miel, 50 % de notre consommation de viande ovine. La dépendance aux importations s'accroît partout : nous importons désormais plus d'un tiers de notre consommation de volailles contre 13 % en 2000, la moitié de notre consommation de fruits et légumes contre 1/3 en 2000.

Cette dépendance aux importations doit nous interroger. Le risque d'une stratégie très tournée vers la montée en gamme serait de réserver la consommation de produits français à quelques-uns, tout en contraignant les plus démunis à s'approvisionner en produits importés, moins onéreux mais de moins bonne qualité. Pendant le confinement, certains consommateurs ont plébiscité une montée en gamme, et c'est tant mieux, mais l'inquiétude des consommateurs sur l'évolution de leur pouvoir d'achat face à la crise les a conduits à favoriser les produits sous marque de distributeur, des achats au sein des enseignes hard discount et des produits peu chers comme en attestent les chiffres des ventes. Cette situation nous rappelle que si nous ne produisons plus ces denrées chez nous, nous perdrons en résilience alimentaire.

Je pense qu'au contraire l'agriculture française doit rester riche de sa diversité. La France est capable aujourd'hui de produire des aliments de qualité à des prix raisonnables. Elle doit le rester, tout en permettant, aux producteurs qui le souhaitent de tirer une valorisation supplémentaire de certaines cultures. C'est la diversité de la production qui fait la résilience, et non la spécialisation.

Le vrai enjeu de demain dans l'agriculture est celui d'allier les impératifs de compétitivité avec les exigences légitimes des consommateurs en matière d'accélération des évolutions des modèles agricoles. Pour résoudre cette difficile équation, l'investissement et l'innovation sont les clés et l'État doit les favoriser. Il est possible de reconquérir certains marchés par la relocalisation de productions : le plan Protéines, tant de fois repoussé, est une urgence stratégique. En parallèle, il est nécessaire de travailler, dans le respect du droit européen, à la valorisation de l'origine France des produits, plébiscitée par les consommateurs. ●

« Le risque d'une stratégie très tournée vers la montée en gamme serait de réserver la consommation de produits français à quelques-uns, tout en contraignant les plus démunis à s'approvisionner en produits importés »

ALIMENTATION : VERS UNE POLITIQUE DU BIEN COMMUN ?

Guillaume GAROT
- ▶ Député socialiste de la Mayenne
- ▶ Vice-président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Co-président du groupe d'études Alimentation et santé de l'Assemblée nationale
- ▶ Conseiller départemental de la Mayenne

24% : c'est la part de l'alimentation – transports et transformations compris – dans les émissions de gaz à effet de serre de la France. Un chiffre impressionnant, dérangeant peut-être. Mais peut-on mettre un prix carbone sur la capacité à nourrir la population ? Pendant la crise sanitaire, notre système alimentaire a tenu, et évité la pénurie malgré des conditions difficiles de production et de distribution. C'est là son premier mérite.

Une relance verte et durable de l'agriculture et de l'alimentation doit concilier trois impératifs : la priorité climat, le droit au bien-manger pour tous et le soutien à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Car jamais la question du revenu pour les producteurs agricoles et alimentaires ne doit être perdue de vue.

Le chercheur espagnol José Luis Vivero-Pol a choisi de traiter le problème en proposant un changement de paradigme majeur : considérer et gérer la nourriture comme un bien commun. Au même titre que l'air, l'eau, la biodiversité, une politique du bien commun peut-elle transformer pour le meilleur notre système agricole et alimentaire au « jour d'après » ? La plupart des outils existent déjà ; reste à s'en donner la volonté politique, autour d'objectifs clairs et réalistes.

En effet, l'Union européenne a les moyens de sa souveraineté alimentaire et devra en premier lieu l'exercer pour les protéines végétales destinées à l'élevage. Un plan d'investissement dans la relocalisation de nos productions et de nos débouchés, assorti d'une stratégie communautaire de lutte contre le gaspillage alimentaire, permettrait d'ores et déjà de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre et de transformer notre modèle agricole. La stratégie Farm to Fork, présentée le 20 mai par la Commission européenne, doit être le cadre privilégié pour mettre ces mesures en cohérence.

Le pendant indispensable de cette politique est une remise à plat des traités de libre-échange ; le refus par le Parlement néerlandais, début juin, de ratifier le traité UE-Mercosur, est un pas important dans cette direction.

« Au même titre que l'air, l'eau, la biodiversité, une politique du bien commun peut-elle transformer pour le meilleur notre système agricole et alimentaire au "jour d'après" ? »

Répétons-le : le premier pilier de la relance agricole et alimentaire, c'est l'Europe. Le Green Deal et la PAC en sont les outils majeurs ; et ils sont précisément en train d'être négociés. Outre les axes déjà mentionnés, la PAC (disons plutôt PAAC, pour Politique agricole et alimentaire commune) devra veiller à la juste rémunération des filières les plus respectueuses de l'environnement, produisant des denrées saines et de qualité.

Ce cadre communautaire devra donner aux États membres les moyens d'organiser un modèle alimentaire durable et résilient, par exemple à travers une généralisation en France des Projets alimentaires territoriaux (PAT).

Enfin, pas de reprise sans justice sociale. Le dispositif de chèques alimentaires à destination des foyers les plus précaires doit être renforcé, étendu dans le temps, et fléché vers des produits sains, notamment les fruits et les légumes frais. En plus de soutenir nos filières agricoles, cette mesure temporaire doit aussi permettre de lancer un travail de réflexion plus large, sur la lutte contre la précarité alimentaire. A terme, il nous faut considérer la faim comme un véritable risque social et sanitaire, et viser la mise en place d'une couverture alimentaire universelle. Car l'alimentation, si elle est un bien commun, est aussi et avant tout un droit fondamental. ●

NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SERA FRANÇAISE ET EUROPÉENNE OU NE SERA PAS

Jean-Baptiste MOREAU
- ▶ Député LaREM de la Creuse
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Coprésident du groupe d'études Modernisation des activités agricoles et structuration des filières
- ▶ Membre du Comité de pilotage de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

La crise sanitaire que nous traversons a bouleversé nos vies quotidiennes et nos habitudes de consommation. Dès le début du mois de mars, les milliers d'images de rayons dévalisés ont inquiété les Français : notre chaîne alimentaire va-t-elle tenir ?

Malgré la situation inédite et les inquiétudes collectives, la filière alimentaire a prouvé sa résilience et son agilité : chaque jour, des hommes et des femmes se sont mobilisés pour permettre aux Français de se nourrir. L'organisation méticuleuse de la filière du transport et de la logistique a permis d'éviter des ruptures de stock à la chaîne. De nombreux Français ont répondu à l'appel des agriculteurs à rejoindre leurs rangs pour participer à cet effort collectif. La lumière a été faite sur un secteur hautement stratégique. Nous pouvons nous en réjouir !

Au bout du compte, notre système a tenu mais non sans lésion : en avril, je dénonçais les ruses de la grande distribution qui profitait de cette hausse de la consommation pour poser sur les étals des produits de moindre qualité et à fortiori, ayant souvent parcouru des dizaines de milliers de kilomètres. Ainsi, au moment des fêtes de Pâques, alors même que la filière ovine criait à l'aide et appelait les Français à acheter local, certains distributeurs affichaient glorieusement des viandes d'agneau au prix déprécié venues du bout du monde. Dans le même temps, alors que la consommation de viande a augmenté de 20 %, les prix à la production n'ont jamais été aussi bas. Nous ne pouvons plus accepter cela.

Pendant la crise, les appels aux circuits courts et ultra-courts se sont multipliés. S'il est essentiel d'entendre le souhait de relocaliser notre alimentation, il est aussi impératif de ne pas perdre de vue que notre agriculture est plurielle et que c'est la force de notre modèle agricole familial.

Cependant, notre agriculture et sa souveraineté sont en danger : malgré un chiffre d'affaires de 72,6 milliards d'euros en 2019, notre balance commerciale a connu pour la première fois un solde négatif (-0,3 %) en 2018. En 2019, la commission des Affaires économiques du Sénat annonçait un *« déficit agricole et alimentaire dès 2023 »*. Nos exportations stagnent (2 %) et notre dépendance à l'importation progresse (+24 %). Les terres agricoles continuent de reculer et le nombre d'agriculteurs et d'exploitations diminue chaque année (-14 % d'agriculteurs en moins de 10 ans[2]).

En portant la loi Egalim, mon ambition était claire : revaloriser le travail des agriculteurs en inversant la formation du prix pour tenir compte des coûts de production. Capitaliser sur la qualité plutôt que sur les prix toujours plus bas. Deux ans après, force est de constater que nous n'avons pas encore atteint notre but : les agriculteurs ont du mal à faire le poids face à une grande distribution fidèle à ses pratiques et des industriels toujours plus puissants. Nous ne pouvons pas lutter seuls. Les producteurs ont une responsabilité à prendre : celle de s'organiser, celle de se regrouper pour pouvoir peser.

« Les producteurs ont une responsabilité à prendre : celle de s'organiser, celle de se regrouper pour pouvoir peser »

C'est pourquoi j'ai proposé de conditionner le versement de subventions européennes aux filières agricoles à leur capacité à se structurer en organisations de producteurs et à l'établissement d'une grille de prix correspondant à leurs coûts de production. Cette organisation permettrait en aval de développer les contractualisations prévoyant une meilleure rémunération pour les agriculteurs. Pour cela, notre politique agricole européenne doit évoluer et devenir une réelle politique alimentaire européenne.

Nous avons besoin de l'export et nous avons besoin de l'Union Européenne. Afin de protéger nos marchés, je milite pour la création d'une DGCCRF européenne, capable de pouvoir contrôler les flux qui arrivent en Europe mais aussi habilitée à contrôler les produits qui circulent à l'intérieur de ses frontières. Il serait vain d'associer souveraineté et repli sur soi. Je suis convaincu que notre souveraineté alimentaire et agricole sera française et européenne ou ne sera pas, et que nos produits ont besoin d'être exportés. L'export fait vivre bon nombre de nos filières et son arrêt sonnerait le glas de nombreuses exploitations. Nous devons à tout prix éviter cela. ●

1. *https://www.lefigaro.fr/flash-eco/les-terres-devolues-a-l-elevage-reculent-au-profit-des-grandes-cultures-rapport-20200528*
2. *https://www.lafranceagricole.fr/actualites/demographie-pres-de-14-dagriculteurs-en-moins-en-10-ans-1,11,3940179793.html*

PAS DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EUROPÉENNE SANS UN EFFORT PARTAGÉ ET DE LONGUE HALEINE

Jean BIZET
- ▶ Sénateur Les Républicains de la Manche
- ▶ Membre de la commission des Finances du Sénat
- ▶ Président de la commission des Affaires européennes du Sénat
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer

La crise du Covid-19 a brutalement rappelé aux citoyens de l'Union européenne l'importance stratégique de l'agriculture et de la Politique agricole commune (PAC), que beaucoup avaient presque oubliée. Ce retour en grâce, à rebours de «l'agribashing» ambiant, constitue une réhabilitation bienvenue pour nos agriculteurs. Ainsi, la notion de souveraineté alimentaire européenne se trouve-t-elle de nouveau au centre du débat public, renouant avec l'esprit du Traité de Rome de 1957. Pour être assurément séduisant, ce mouvement d'opinion n'est pas dénué d'ambiguïtés : certains y voient la perspective d'un « grand bond en avant » du secteur du « bio » aux dépens de l'agriculture traditionnelle, d'autres la justification d'un repli protectionniste, d'autres encore l'espoir d'une remise à plat salutaire de nos modes de production.

Je choisis, pour ma part, de rester fidèle à la définition d'origine de la PAC : la souveraineté alimentaire européenne revêt un caractère stratégique car elle garantit, d'une part, l'indépendance alimentaire du continent européen, tout en veillant, d'autre part, à la sécurité sanitaire des consommateurs, par la promotion des standards environnementaux les plus élevés au monde.

Redonner tout son sens à cette notion appelle à un sursaut collectif, tant en France qu'au niveau européen. S'agissant de notre pays, favoriser la production locale n'implique nullement un repli sur soi généralisé : l'agriculture française conserve une vocation exportatrice rendant absolument indispensable l'accès aux marchés extérieurs. Si nos importations agricoles ont augmenté presque deux fois plus vite que nos exportations depuis l'an 2000, l'origine de la plupart de nos problèmes de compétitivité s'explique par des facteurs internes, que le protectionnisme ne ferait qu'aggraver.

« Nous devons améliorer l'organisation de nos filières, tout particulièrement dans le secteur de la viande bovine »

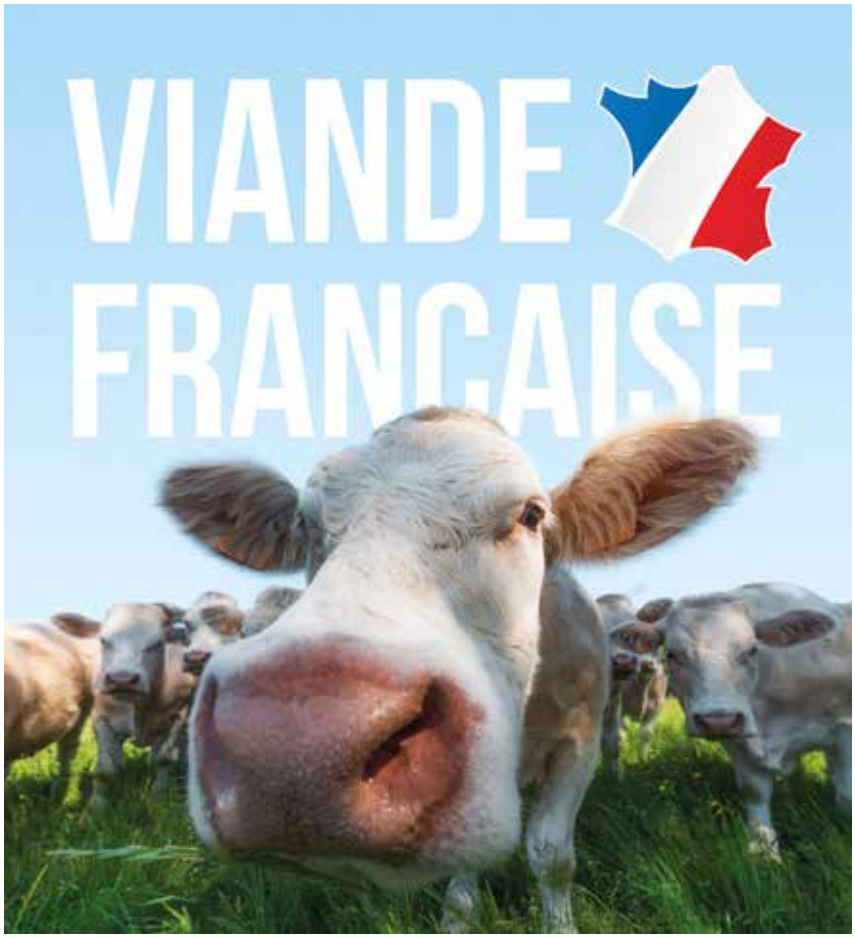

Nous devons améliorer l'organisation de nos filières, tout particulièrement dans le secteur de la viande bovine. Il nous faut aussi davantage valoriser nos atouts, à commencer par les Indications géographiques protégées (IGP), tout en convaincant les consommateurs d'arbitrer en faveur de produits français parfois plus chers, mais de bien meilleure qualité que les importations bas de gamme.

Parallèlement, les institutions européennes doivent cesser de présenter la PAC comme une «vieille politique», alors que la Chine, les États-Unis, l'Inde et la Russie ont a contrario fortement accru leur effort budgétaire dans ce secteur. Fort heureusement, la récente proposition de la Commission de lui consacrer 25 milliards d'euros supplémentaires sur la période 2021/2027 va dans le bon sens.

Enfin, le Pacte vert (ou Green Deal) en cours d'élaboration devrait être conçu de façon pragmatique, alors que l'idée de décroissance irrigue manifestement son volet biodiversité. Comment, en particulier, prévoir à l'horizon 2030 de renoncer à 10 % de la surface agricole utile européenne, tout en diminuant de 50 % l'utilisation des pesticides et en quadruplant (à 25 %) les terres converties au « bio », sans renoncer de facto aux exploitations traditionnelles, ce qui serait inacceptable ?

En dernière analyse, c'est en faisant confiance à nos agriculteurs, qui seront les moteurs de la transition en cours, que nous parviendrons à garantir la souveraineté alimentaire européenne. ●

Carrefour, partenaire du monde agricole pour favoriser la transition alimentaire

La crise provoquée par la pandémie du Covid-19 a révélé la solidité et l'agilité de la filière agroalimentaire française. Malgré certaines prévisions alarmistes, les pénuries alimentaires n'ont pas eu lieu. Agriculteurs, transformateurs et distributeurs se sont en effet mobilisés pour répondre à l'inquiétude des consommateurs à se nourrir en période de confinement.

Garante de notre subsistance, l'agriculture concerne notre sécurité et cette pandémie a démontré l'utilité sociale de la chaine alimentaire française, notamment de la distribution. Carrefour s'est ainsi pleinement mobilisé pour assurer la continuité de la distribution alimentaire et s'est engagé en faveur du pouvoir d'achat des clients et en soutien des filières agricoles françaises.

Si la crise du Covid a eu le mérite de replacer l'agriculture et l'alimentation au cœur de nos réflexions, il serait illusoire de considérer la souveraineté alimentaire comme la réponse aux maux de l'agriculture française. En effet, la Direction Générale du Trésor a récemment constaté la détérioration de notre balance commerciale agro-alimentaire en raison d'un manque de compétitivité vis-à-vis de nos concurrents européens et elle a identifié les problèmes structurels de notre agriculture[1] : un coût du travail plus élevé ; des normes environnementales plus contraignantes ; des structures d'exploitations plus petites et une fiscalité plus imposante.

Et qu'a révélé la pandémie ? Que la chaîne alimentaire française a tenu le choc et qu'elle s'est adaptée aux transferts de lieux d'achats et aux nouvelles gammes de produits achetés. La préoccupation des agriculteurs n'a jamais été de pallier une pénurie. Bien au contraire, leur problème a été d'écouler leurs productions faute de débouchés.

S'il est vrai que la France importe de plus en plus de produits (50 % des fruits et légumes et 40 % des poulets que nous consommons en France sont importés) nous sommes également de grands exportateurs de céréales (50 % de

notre production), de vins et spiritueux, de semences et de produits laitiers (40 % de notre production).

En bref, nous ne produisons pas tout ce que nous consommons et nous ne consommons pas tout ce que nous produisons. Dans ces conditions, si le débat sur la souveraineté alimentaire est pertinent, celui-ci ne peut s'inscrire que dans le cadre européen. La réforme de la PAC et l'initiative Farm To Fork de la Commission européenne sont le cadre idéal pour repenser ce New Deal agricole dont le Green Deal amorce déjà un virage vers une agriculture plus protectrice de la biodiversité et moins utilisatrice de pesticides.

Pionnier d'un nouveau modèle de grande distribution durable et responsable, Carrefour entend renforcer les initiatives en faveur de la transition alimentaire. Les modes de consommation et de production touchent à leurs limites et nous souhaitons réinventer un nouveau modèle de distribution qui rend accessible au plus grand nombre une alimentation de qualité, produite dans le respect de l'environnement tout en accompagnant les nécessaires mutations agricoles.

Premier partenaire du monde agricole français, Carrefour s'est engagé, dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation, à revaloriser le prix du litre de lait payé aux producteurs et à définir de nouveaux partenariats territoriaux avec les éleveurs bovins afin de leur assurer une juste rémunération. Durant la crise du Covid, Carrefour a soutenu la filière française de fruits et légumes en s'approvisionnant exclusivement auprès d'agriculteurs français.

L'ambition de Carrefour est de devenir leader de la transition alimentaire et notre responsabilité est de soutenir la transformation du monde agricole en offrant aux producteurs de nos filières des conditions privilégiées. Nous devons également répondre aux préoccupations des consommateurs, qui souhaitent valoriser des modes d'alimentations sains et durables, et nous les accompagnons en leur proposant des produits frais, locaux ou bio.

Cette ambition est possible grâce à nos partenariats avec le monde agricole et notamment la contractualisation que nous renforçons avec les Filières Qualité Carrefour qui réunit près de 18 000 producteurs français. Nous favorisons les approvisionnements locaux puisque 80 % de nos fournisseurs en produits frais sont des TPE / PME. Leader sur le BIO, nous aidons également les agriculteurs à se convertir et nous garantissons à nos clients le BIO 100 % français. Enfin, premier distributeur européen à utiliser la technologie de la blockchain, Carrefour est à la pointe pour assurer la traçabilité des filières : en valorisant les bonnes pratiques agricoles, cet outil permet également d'informer les consommateurs sur l'origine et les caractéristiques de production.

Conscient que la transition alimentaire suppose une transition agricole, Carrefour soutient et accompagne les producteurs de ses filières dans cette nécessaire mutation d'ailleurs souhaitée par les consommateurs. A une époque où seulement 6 % des agriculteurs européens ont moins de 35 ans, cet accompagnement est essentiel – pour ne pas dire vital – afin de sécuriser nos approvisionnements en produits frais, locaux et de qualité.

Eric ADAM
Directeur des relations institutionnelles du Groupe Carrefour

1 Trésor-Eco n° 30, Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ? Direction Générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances, Octobre 2018.

POUR UN NOUVEAU MULTILATÉRALISME

Dominique POTIER
- ▶ Député socialiste de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du Conseil supérieur de la coopération
- ▶ Co-auteur d'une proposition de loi constitutionnelle portant inscription du bien commun dans la Constitution

La pandémie de Covid-19 révèle l'extrême fragilité de nos sociétés et notre interdépendance planétaire. Une politique de prévention en trois actes apparaît désormais comme le meilleur des investissements, la seule vraie assurance-vie que nous pouvons transmettre à nos enfants.

Une seule santé. Il n'y a pas de santé de l'être humain sans santé du monde animal, du monde végétal, et par conséquent des sols. C'est le sens de l'initiative One Health, lancée au début des années 2000, qui vise à mieux affronter les maladies émergentes à risque pandémique en associant la santé humaine à celle de son environnement. Du fait de leur impact sur les écosystèmes, certaines pratiques agricoles, comme nos habitudes alimentaires, contribuent au risque d'émergence de nouveaux agents infectieux.

Changer d'échelle dans la transition vers des systèmes agroécologiques générateurs de santé et une alimentation plus territorialisée implique de repenser les liens entre territoires urbains et ruraux et une nouvelle alliance entre agriculture et société civile.

Une souveraineté solidaire. La crise révèle que l'agriculture et l'alimentation, comme d'autres biens essentiels, sont au cœur de notre indépendance et de notre sécurité. La nourriture n'est pas une marchandise comme les autres. En ne préservant pas le droit à la souveraineté alimentaire, associé à une solidarité fondée sur la coopération entre les différentes régions du monde, une faute politique a été commise lors de l'intégration de l'agriculture dans les règles du commerce international.

Nous devons inventer une nouvelle génération de traités fondés sur des règles équitables et qui s'inscrivent dans un nouveau multilatéralisme. Dans ce « monde en commun », la sécurité alimentaire de dix milliards d'êtres humains en 2050 passe par la justice, la dignité des travailleurs de la terre et le respect de la diversité des agricultures dans le monde. Notre pays doit défendre auprès de l'ONU la reconnaissance d'une exception agricole et alimentaire.

C'est dans le même esprit que nous avons pris l'initiative de déposer une proposition de loi pour modifier la Constitution[1]. Nous plaidons pour donner au législateur la capacité de subordonner au bien commun la propriété privée et la liberté d'entreprise dans la recherche de solutions qui soient à la hauteur des enjeux du temps présent.

« Une faute politique a été commise lors de l'intégration de l'agriculture dans les règles du commerce international »

Ni nationalisme égoïste ni prédation mondialisée, mais le droit pour chaque pays à contribuer à la sécurité alimentaire commune. Une nouvelle régulation des marchés agricoles, basée sur le « juste-échange », peut se substituer au dogme du libre-échange. Car, comme l'avait souligné Edgard Pisani, *« le monde aura besoin de toutes les agricultures du monde pour nourrir le monde »*.

Le temps de l'Europe. C'est notre Europe, aujourd'hui inachevée, qui dans ce monde dangereux peut être une boussole dans la globalisation. Un de ces actes fondateurs fut le traité de Rome en 1957. Convaincus que les espaces ruraux ne sont pas une périphérie mais au cœur des enjeux de la modernité, nous affirmons que le temps est venu de bâtir une nouvelle politique agricole et alimentaire commune pour le XXIe siècle qui soit au cœur du *Green Deal* européen.

La santé des sols, le refus de l'accaparement des terres, le partage de la valeur ajoutée, la fin du gaspillage alimentaire, de la déforestation importée et le renouvellement des générations sont les conditions mêmes d'une agriculture à hauteur d'homme, capable de produire une nourriture de qualité pour tous. ●

1. *http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2909_proposition-loi?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=15mai2020*

© Gerard Louis

PENSER LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE : L'AFFAIRE DE TOUS !

Frédéric MARCHAND
▶ Sénateur LaREM du Nord
▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
▶ Membre des groupes d'études Economie circulaire et Économie sociale et solidaire

L'alimentation est notre bien commun et la crise sanitaire que nous traversons nous rappelle toute l'importance de la sécurité alimentaire, le besoin de savoir qu'on pourra s'alimenter en qualité et en quantité suffisante. Au-delà des drames humains, du formidable engagement de toutes les professions pour nous permettre de vivre au quotidien, cette crise sanitaire a eu quelques vertus dont celle de nous faire redécouvrir la signification de concepts essentiels, mais dont nous pensions parfois qu'ils n'étaient que des vœux pieux.

Celui de la solidarité avec nos agriculteurs, producteurs, maraîchers qui dans nos villes et nos campagnes ont été impactés de plein fouet par l'arrêt de la restauration collective, la restauration hors foyer et ont su, dans l'urgence, se réinventer avec l'aide des restaurateurs et des collectivités.

Celui de la proximité avec des habitudes de consommation qui ont évolué et ont fait le bonheur d'un développement sans précédent des circuits courts et, les premières études le montrent, sur un segment très large des consommateurs.

Celui de la qualité avec une exigence renforcée au nom de principes sanitaires, mais aussi, confinement et « slow life » obligent, une plus grande appétence pour les bonnes choses produites de manière vertueuse.

Celui de la saisonnalité avec la redécouverte de produits locaux et de saison et une palette de productions qui permet allégrement de mélanger les goûts et les couleurs.

Si nous voulons que le monde d'après ne ressemble pas au monde d'avant et que ce moment éphémère donne le top départ d'une résilience alimentaire partagée, toutes les énergies doivent être mobilisées. Et au premier rang d'entre elles, celles de l'État, pour enfin affirmer la primauté du fait alimentaire et fixer des objectifs ambitieux à l'échelle nationale, pour assurer une production alimentaire performante plus durable, en proposant un cadre législatif contraignant pour garantir leur déclinaison efficace et leur atteinte à l'échelle territoriale, et allouer des moyens suffisants. Il lui faut utiliser toutes les marges de manœuvre laissées par la PAC pour utiliser les subventions comme levier de transformation des systèmes agricoles et pour renforcer la résilience alimentaire des territoires. La nouvelle PAC devrait laisser davantage de libertés aux États membres dans l'allocation des subventions : il s'agit là d'une opportunité à ne surtout pas manquer.

Il appartient aux collectivités territoriales de construire des politiques adaptées aux enjeux du territoire, car elles ont un rôle important dans la mise en réseau des acteurs et la création d'un environnement favorable pour faire émerger des initiatives privées et citoyennes. Selon l'échelle territoriale (région, département, intercommunalité), elles doivent mobiliser différentes compétences : urbanisme et aménagement du territoire, commande publique, développement économique et agricole, gestion de l'eau, gestion des déchets...

Il revient au secteur privé de construire de véritables partenariats avec les agriculteurs grâce à une contractualisation avec un prix minimum garanti. Chacun mesure en effet que la stabilité financière est indispensable pour entreprendre des changements de pratiques au niveau de l'exploitation. Il est aussi essentiel de développer l'ancrage territorial des entreprises agroalimentaires et commerciales et privilégier l'approvisionnement et la distribution de proximité.

La mobilisation citoyenne est aussi un pan essentiel de cette stratégie. Les associations jouent un rôle majeur pour informer et accompagner les parties prenantes, pour faire remonter les attentes auprès des décideurs et des acteurs économiques et engager des dialogues pour définir des objectifs communs (conditions de production, répartition de la valeur, prix consentis, etc...).

Nous le savons : la résilience alimentaire ne sera réussie qu'au prix d'une mobilisation de tous les acteurs. Il en va de notre avenir collectif sur une question qui dépasse le simple cadre de l'alimentation et qui est une véritable question de sécurité nationale. ●

QUE VALENT LES ACCORDS ET TRAITÉS SANS TRAÇABILITÉ ?

Fabien GAY
- ▶ Sénateur CRCE de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Auteur d'une question au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les impacts de la crise liée à la pandémie sur le modèle agricole et la sécurité alimentaire de la France

Alors que le monde traverse une crise sanitaire et économique due à la pandémie de Covid-19, le président de la République a déclaré « qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation [...] à d'autres est une folie. » Et en effet, la souveraineté alimentaire est fondamentale, à la fois en termes d'approvisionnement, d'environnement, mais également en termes sanitaires et sociaux.

Pourtant, malgré ce constat, l'Union européenne ne semble pas prête à cesser de négocier des traités de libre-échange, traités qui mettent à mal notre souveraineté, et notamment alimentaire. Nous appliquons aujourd'hui le CETA, traité de libre-échange avec le Canada, alors que celui-ci n'a toujours pas été proposé à ratification au Sénat par le Gouvernement. De même, un traité avec le Mexique a été annoncé, qui occasionnera nécessairement une hausse de la compétition pour nos agriculteurs, avec l'importation de 20 000 tonnes de viande bovine prévue.

Or, l'agriculture et l'alimentation sont cruciales à plus d'un titre. Il s'agit bien évidemment, avant tout, de nous nourrir. Et pour ce faire, il existe différents modèles agricoles, plus ou moins respectueux de l'environnement et du vivant. Les normes environnementales et sanitaires divergent selon les pays, et particulièrement ceux avec lesquels des accords de libre-échange sont conclus. On nous promet que dans ce cadre, certains standards doivent être respectés pour l'exportation en Europe, pourtant, il n'existe aucun moyen de contrôler que ceux-ci sont bien respectés, aucune traçabilité réelle. Le récent scandale dit des « faux steaks hachés » distribués aux associations d'aide alimentaire dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (Fead) l'a montré ; même au sein de l'Union européenne, la traçabilité n'est pas assurée, les contrôles trop peu fréquents faute de moyens !

Il est fondamental de prendre en compte que la manière de pratiquer l'agriculture a des conséquences sur l'environnement, qui peuvent être dramatiques, notamment en termes d'utilisation de produits phytosanitaires, toxiques pour l'environnement comme pour l'humain et en première ligne les agriculteurs qui les utilisent, d'OGM, d'antibiotiques, de farines animales ou encore d'activateurs de croissance, mais également de déforestation, comme en Amérique latine. Et les conséquences sont également climatiques, de par le transport incessant de marchandises qui accroît les émissions de gaz à effets de serre.

Par la question alimentaire, nous interrogeons en réalité tous nos modèles de société, d'interaction, de production et de consommation. Au regard de l'urgence environnementale, favoriser la relocalisation, les circuits courts et une production plus respectueuse de l'environnement est aujourd'hui essentiel, tant en termes d'agriculture que d'industrie. Cela ne signifie pas qu'il faille encourager un protectionnisme fermé et excluant, bien au contraire, mais que nous devons davantage œuvrer dans une optique de respect de l'environnement et de coopération.

« Même au sein de l'Union européenne, la traçabilité n'est pas assurée, les contrôles trop peu fréquents faute de moyens »

Cette urgence à elle seule nous oblige à repenser nos modèles de société. Malgré cela, l'immobilisme et le *Greenwashing* perdurent. Il reste à espérer que la crise sanitaire que nous traversons, et la crise économique qui en résulte, accélèrent une transition vitale pour la planète et ceux qui la peuplent. ●

© Sénat

IL FAUT RETROUVER DES TERRITOIRES LOCAVORES

Françoise LABORDE
- ▶ Sénatrice RDSE de la Haute-Garonne
- ▶ Vice-présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Vice-présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- ▶ Membre du conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires
- ▶ Auteure d'une proposition de résolution sur la résilience alimentaire des territoires et la sécurité nationale

« *Je suis certain que nous allons désormais à une catastrophe dont notre Histoire ne nous donne aucun exemple, si nous ne changeons pas au plus vite nos coutumes, notre économie et nos politiques. Des avaries imparables suscitent à bord l'alarme finale : 'Tous aux postes d'évacuation !' » Cet extrait du « Contrat naturel », paru en 1990, de Michel Serres trouve un écho particulier aujourd'hui.*

De nombreux rapports d'information sénatoriaux s'accordent à dire qu'il y a urgence à adapter notre système de production et de consommation aux changements climatiques. Ils rejoignent la communauté scientifique qui alerte depuis de nombreuses années sur un futur choc climatique auquel il convient de se préparer. Production et consommation ne sont plus territorialisées et nos territoires, même ruraux, sont « alimentairement malades » car perfusés par le ballet des camions de la grande distribution. Il s'agit là d'une importante vulnérabilité de notre nation en cas d'évènements de force majeure pouvant donner lieu à des troubles à l'ordre public.

Au vu de l'actualité, je ne me réjouis pas d'avoir eu autant de clairvoyance, le 12 décembre dernier, lorsque j'ai défendu au Sénat le projet de résolution « Résilience alimentaire des territoires et sécurité nationale ». Ce texte, cosigné par l'ensemble de mon groupe parlementaire du RDSE, n'a pas été adopté à 16 voix près ; cependant, cette crise sanitaire a donné un accélérateur important au sujet porté pour la première fois dans l'hémicycle. Au début de l'état d'urgence sanitaire lié au coronavirus, nous avons vu les magasins vidés avant même toute pénurie, avant même le début du confinement ! Cet exemple trouve une application encore plus prégnante dans les départements d'Outre-mer, très dépendants des acheminements de toute sorte. Ces territoires se sont d'ailleurs trouvés dans une situation très délicate quand les paquebots d'approvisionnement ont dû rester à quai en raison du confinement de leurs équipages. C'est malheureusement l'illustration parfaite du déficit de nos territoires à subvenir localement aux besoins des populations qui y vivent.

Mon projet de résolution s'est inspiré du travail de M. Stéphane Linou, auteur d'un rapport « Résilience alimentaire et sécurité nationale ». Pionnier du mouvement locavore en France, il a fait le pari de se nourrir pendant un an, entre 2008 et 2009, avec des produits issus exclusivement dans un rayon de 150 km autour de son domicile. Il s'agissait de poser le sujet, jusqu'alors inédit, de l'articulation de l'ordre public avec la vulnérabilité de nos territoires et en même temps de démontrer la nécessité de retrouver au plus vite des « territoires locavores » comme un des outils de la prévention des risques.

« Il convient d'alerter l'exécutif sur l'importance d'une prise en compte de la territorialisation de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire »

La crise que nous avons traversée a permis de mettre en lumière les fragilités à la fois de nos productions agricoles et surtout de leur distribution. Le sujet abordé est lié à un risque systémique majeur. C'est pourquoi, il convient d'alerter l'exécutif sur l'importance d'une prise en compte de la territorialisation de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire. Garantir les conditions d'un niveau minimum de sécurité et d'approvisionnement alimentaire, est un devoir pour les autorités publiques qui doivent être en mesure d'assurer une chaîne résiliente, allant du foncier agricole nourricier au consommateur. ●

MISSIONS NOMINATIONS ÉLECTIONS

Sommaire

37 Présidence de la République, Gouvernement
42 Parlement
43 Corps d'État
45 Collectivité territoriale, communes, préfecture de police de Paris, préfectures
47 Autres mouvements

LE TROMBINOSCOPE

INSTITUTIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES EUROPÉENNES

En coédition avec

EPAD

EUROPEAN PUBLIC AFFAIRS DIRECTORY

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

15 000 CONTACTS

Institutions européennes :

Parlement
Conseil
Commission
Cour de justice
Banque centrale
Cour des comptes
Agences et autres organismes européens

Affaires Publiques à Bruxelles :

Associations professionnelles
ONG
Bureaux de représentation des régions
Entreprises
Think-Tanks
Médias ...

bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex France – Fax : 03 27 61 22 52

REV20

☐ Je commande l'EPAD / Trombinoscope de l'Union européenne 2020 / EPAD au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC (TVA 5,5 %).

Parution en février 2020, édité en anglais

OFFERT : Frais de port + accès illimité pendant un an à la base de données Europe du site Internet du Trombinoscope

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Validité |_|_|_|_|

Cryptogramme |_|_|_| (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

EURONAVAL

LE SALON MONDIAL DU NAVAL DE DÉFENSE

OCTOBRE 2020

SALON
20/23
LE BOURGET

CONFÉRENCE
le 19
PARIS

www.euronaval.fr